

Terminologie, planification, interventionnisme
Atelier 31-08-2006, 10h30 - 13h00
Danielle CANDEL, Douglas KIBBEE

Le plan suivi pour cet atelier est en lien étroit avec le plan du cours de Doug Kibbee, dont il illustrera ou prolongera certaines parties.

RAPPEL DU PLAN DU COURS DE D. KIBBEE

1. Les hypothèses des débuts du langage et la prescription; la prescription comme acte linguistique naturel; la volonté de créer une langue;
2. Définitions : prescription/description; norme; grammaticalité; intervention; planification; aménagement; règles/lois; usage;
3. La volonté de créer une langue (des *Serments de Strasbourg* à Villers-Cotterêts)
La terminologie de la langue: roman/latin; français/picard; français/patois; langue de la cour/langue du Palais; langue nationale; français standard, français international, français parisien; français de référence
Que représentent les *Serments de Strasbourg* ?
Le pouvoir royal et la langue nationale (Louis IX)
La mise en écrit du droit coutumier (ordonnances de Moulins et la suite)
4. Les institutions de la langue I – dictionnaires et grammaires (auteurs et autorité)
Les premières grammaires : pour qui, pourquoi ?
Les dictionnaires – du vocabulaire de l'honnête homme au vocabulaire national.
La néologie et les néologismes (des *Précieuses* à la révolution scientifique et à la chasse aux anglicismes)
Les ouvrages complémentaires : remarqueurs, « ne dites pas ... dites plutôt »
Le dire de la norme ~ « on dit », « on doit dire », « il faut dire », « ne dites pas »;
français ~ pas français; bas/familier; jargon, argot;
5. Les institutions de la langue II – l'enseignement; les examens nationaux; l'inspection académique; les tolérances officielles
6. Les institutions de la langue III – Le droit (commissions, Bas-Lauriol, Toubon, féminisation, réforme de l'orthographe)
7. La langue - patrimoine, bien commun, marque d'appartenance au groupe, lieu de créativité individuelle (origines et originalité)

PLAN SUIVI DANS L'ATELIER

I. La volonté d'intervenir et son expression

I. A. Dans les préfaces de dictionnaires

I. A. (a) *Dictionnaire de l'Académie* (1694-1986)

I. A. (b) *Trésor de la langue française* (1971)

I. B. Dans les programmes institutionnels

I.B. (a) Textes des lois (1454-1998)

I.B. (b) *L'emploi de la langue française* (2006)

II. Analyse des modes d'intervention dans des textes prescriptifs

II. A. *Dictionnaire de l'Académie*

II. B. Manuels prescriptifs

II. C. Listes officielles de terminologie

Interventions explicites, interventions implicites

Les objets de l'intervention, les faits de langue visés par l'intervention

Les valeurs de l'argument « laisser faire l'usage » (vs entériner ?)

Étude, conséquences de cette attitude et de cette pratique

II. D. Histoire d'un cas-type à travers dictionnaires et grammaires :

« malgré que » (1787-2006)

II.D. (a) Quelques dictionnaires, grammaires, manuels, chroniques (1801-1989 [puis sur l'internet])

II.D. (b) *Dictionnaire de l'Académie* (1835-2006, aussi sur l'internet), *Robert*, *Trésor de la langue française*, *Petit Larousse illustré*, *Hachette encyclopédique*

II.D. (c) Grevisse

II.D. (d) L'usage : base textuelle Frantext

II.D. (e) L'usage : forums sur l'internet

quels sont les résultats de l'interventionnisme ?

pourquoi intervient-on ?

les tolérances officielles

qui l'emporte (le gestionnaire vs l'usager) ?

N.B. : Les extraits de textes cités dans ce document ont pu subir des modifications de présentation par rapport à celle de leurs versions originales (modifications dues notamment aux copies ou aux transferts de fichiers par voie électronique); les caractères gras sont de nous.

La question de l'histoire des représentations de l'origine du langage et des langues est aussi liée à la question de l'origine des termes et des usages. De même que l'on peut se demander d'où vient tel terme de telle langue, on peut s'interroger sur l'origine de tel usage linguistique, sur sa nature, sur ses motivations, ainsi que sur les réactions qu'il peut susciter. Comment s'expliquer les usages langagiers caractéristiques d'une personne ou d'un groupe ? Les termes et les usages émergent-ils "naturellement" ? Quelles sont les influences subies ? Les termes et les usages sont-ils contrôlés, dirigés, imposés, corrigés ? Et quelle est l'efficacité du contrôle, du dirigisme ? Y a-t-il moyen d'évaluer leur action, leur résultat ? Voilà sous quelle forme il semble important d'introduire la problématique « terminologie, planification, interventionnisme », en s'interrogeant sur l'action qui serait ainsi exercée sur les usagers et les usages, voire sur le système lui-même.

Notre réflexion porte sur le français, qui apparaît souvent comme la langue qui a fait le plus l'objet de réglementations et où les débats linguistiques appartiennent à une longue tradition de réflexion sur les usages grammaticaux et lexicaux.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

1. LA PRESCRIPTION
2. DÉFINITIONS
3. LA VOLONTÉ DE CRÉER UNE LANGUE
4. LES INSTITUTIONS I : GRAMMAIRES ET DICTIONNAIRES
 - A. Grammaires
 - i. Sources primaires
 - ii. Sources secondaires
 - B. Dictionnaires
 - i. Sources primaires
 - ii. Sources secondaires
 - C. Néologie
 - i. Sources primaires
 - ii. Sources secondaires
 - D. Ouvrages complémentaires
 - i. Sources primaires
 - ii. Sources secondaires
5. INSTITUTIONS II : L'ENSEIGNEMENT
 - i. Sources primaires
 - ii. Sources secondaires
6. INSTITUTIONS III : LE DROIT
 - i. Sources primaires
 - ii. Sources secondaires

SITES INTERNET

N. B. : Les références des « sources primaires » sont indiquées par ordre chronologique

1. LA PRESCRIPTION

- Andersson, Lars-Gunnar & Peter Trudgill. 1990. *Bad Language*. Cambridge : Basil Blackwell.
- Battistella, Edwin L. 2005. *Bad Language. Are some words better than others ?* Oxford : Oxford University Press.
- Bédard, Édith & Jacques Maurais (dir.). 1983. *La norme linguistique*. Paris : Le Robert.
- Berrendonner, Alain. 1982. *L'éternel grammairien. Etude du discours normatif*. Berne : Peter Lang.
- Drake, Glendon. 1977. *The role of prescriptivism in American linguistics 1820-1970*. Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.
- Leeman-Bouix, Danielle. 1994. *Les fautes de français existent-elles ?* Paris : Seuil.
- Marzys, Zygmunt. 1998. *La variation et la norme. Essais de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française*. Genève : Droz.
- Maurais, Jacques (dir.). 1985. *La crise des langues*. Paris : Le Robert.
- Merlin-Kajman, Hélène. 2003. *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*. Paris : Seuil.
- Milroy, James & Lesley Milroy. 1999. *Authority in Language. Investigating Standard English*. 3^e édition. London/ New York : Routledge.
- Myking, Johan. 2001. « Against Prescriptivism ? The 'Sociocritical Challenge to Terminology' ». *Terminology Science & Research* 12.49-63.
- Thomas, George. 1991. *Linguistic Purism*. London/ New York : Longman.
- Trudeau, Danielle. 1992. *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*. Paris : Minuit.
- Yvon, Henri. 1905. « L'idée de l'usage en matière et d'orthographe ». *Revue de Philologie Française* 19.27-47.

2. DÉFINITIONS

- Auroux, Sylvain. 1991. « Lois, normes, et règles ». *Histoire épistémologie langage* 13.77-107.
- Gould, Stephen Jay. 1996. *The Mismeasure of Man. Revised and Expanded with a New Introduction*. New York / London : W. W. Norton.
- Hacking, Ian. 1990. *The Taming of Chance*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Lagane, René & Jacqueline Pinchon (dir.). 1972. « La Norme ». *Langue Française* 16.
- Le Priault, Henri. 2006. *Grammaticalité. Traditions et modernités*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Martin, Robert (dir.). 1978. *La notion de recevabilité en linguistique*. Paris : Klincksieck.
- Rossi, Mario & Évelyne Peter-Defare. 1998. *Les lapsus ou comment notre fourche a langué*. Paris : Presses universitaires de France.

3. LA VOLONTÉ DE CRÉER UNE LANGUE

- Balibar, Renée. 1985. *L'institution du français : essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*. Paris : Presses universitaires de France.

de Certeau, Michel, Dominique Julia & Jacques Revel. 1975. *Une politique de la langue*. Paris : Gallimard.

Grinberg, Martine. 2006. *Ecrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France au XVIe – XVIIIe siècle*. Paris : Presses Universitaires de France.

4. LES INSTITUTIONS I : GRAMMAIRES ET DICTIONNAIRES

A. Grammaires

i. Sources primaires

Dubois, Jacques (Sylvius). 1531. *In linguam gallicam isagoge, una cum eiusdem grammatica latino-gallica ex hebraeis, graecis et latinis authoribus*. Paris : Robert Estienne. (éd. moderne : Demaizière, Colette. 1998. *Introduction à la langue française, suivie d'une grammaire*. Paris : Honoré Champion)

Meigret, Louis. 1550. *Le tretté de la grammere françoèze*.

Ramée, Pierre de la. 1562. *Gramere*. Paris : . (2^e éd. 1572 ; éd. moderne : Demaizière, Colette. 2001. *Grammaire (1572)*. Paris : H. Champion.

Breton.Maupas, Charles. 1607. *Grammaire françoise, contenant reigles très certaines et adresse très assurée à la naïve connoissance & pur usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en seront désireux*. Bloys : Philippe Cottereau.

Oudin, Antoine. 1632. *Grammaire françoise rapportée au langage du temps*. Paris : Antoine de Sommaville. (2^e éd. 1640 ; Réimpression : Genève : Slatkine, 1972)

Régnier Desmarais, François-Séraphin. 1706. *Traité de la grammaire françoise*. Paris : J.-B. Coignard.

Buffier, Claude. 1709. *Grammaire françoise sur un plan nouveau*. Paris : Nicolas L Clerc.

Restaut, Pierre. 1730. *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*. Paris : Desaint.

Girard, Gabriel. 1747. *Les vrais principes de la Langue Française*. Paris : Le

Wailly, Noël-François de. 1754. *Grammaire française*. Paris : Borbou.

Lhomond, Charles François. 1780. *Éléments de la grammaire française*. Paris : Colas.

Girault-Duvivier, Charles. 1812. *Grammaire des grammaires*. Paris : Le Normand

Bescherelle, Louis-Nicolas & H. Bescherelle. 1834. *Grammaire nationale ...* Paris : L. Bourgeois-Maze.

Académie Française. 1932. *Grammaire de l'Académie Française*. Paris : Firmin-Didot.

Grevisse, Maurice. 1936. *Le Bon Usage*. Bruxelles : Duculot.

ii. Sources secondaires

Chervel, André. 2000. *Les grammaires françaises 1800-1914. 2^e édition*. Paris : Institut national de recherche pédagogique.

- Chevalier, Jean-Claude. 1994. *Histoire de la grammaire française*. Paris : Presses universitaires de France.
- Demaizière, Colette. 1983. *La grammaire française au XVIe siècle : les grammairiens picards*. Paris : Didier Érudition.
- Hausmann, F.-J. 1980. *Louis Meigret. Humaniste et linguiste*. Tübingen : Gunter Narr.

B. Dictionnaires

i. Sources primaires

- Estienne, Robert. 1539. *Dictionnaire françois-latin*.
- Nicot, Jean. 1606. *Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*.
- Richelet, Pierre-César. 1680. *Dictionnaire françois*.
- Furetière, Antoine. 1690. *Dictionnaire universel*.
- Académie Française. 1694. *Dictionnaire de l'Académie Française*. (1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-35)
- Féraud, Jean-François 1787-1788. *Dictionnaire critique*.
- Boiste, Pierre. 1800 *Dictionnaire universel de la langue française*.
- Larousse, Pierre. 1858. *Nouveau Dictionnaire de la langue française*.
- Littré, Émile. 1863. *Dictionnaire de la langue française*.
- Robert, Paul. 1966. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*.
- Centre National de la Recherche Scientifique. 1971-1994. *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du 19^e et du 20^e siècle*.

ii. Sources secondaires

- Bray, Laurent. 1986. *César-Pierre Richelet (1626-1698). Biographie et œuvre lexicographique*. Tübingen : Niemeyer.
- Groupe d'étude en histoire de la langue française. 1986. *Autour de Féraud: la lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure.
- Collinot, André & Francine Mazière. 1997. *Un prêt à parler : le dictionnaire*. Paris : Presses universitaires de France.
- Pruvost, Jean. 2001. *Les dictionnaires de langue française*. Paris : Honoré Champion.
- Quemada, Bernard. 1967. *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863)*. Paris : Didier.
- Quemada, Bernard (dir.). 1997. *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*. Paris : Champion.
- Wooldridge, T. R. 1977. *Les débuts de la lexicographie française*. Toronto : University of Toronto Press. (2^e édition : <http://www.chass.utoronto.ca/~wulftric/edicta/wooldridge/frame.htm>)

C. Néologie

i. Sources primaires

- Guyot-Desfontaines, Pierre-François. 1726. *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle*.
- Alletz, Pons-Augustin. 1770. *Dictionnaire des richesses de la langue française, et du néologisme qui s'y est introduit*.
- Mercier, Louis-Sébastien. 1801. *Néologie ou vocabulaire de mots nouveaux à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles*.
(<http://translatio.ens.fr/langueXIX/mercier/neologie.htm>)
- Docteur Néophobus [Charles Nodier]. 1841. « Diatribe du Docteur Néophobus contre les fabricateurs de mots ». *Revue de Paris* (3^e série) 36.81-93.
- Thierry, Augustin. 1841. « Réponse à la diatribe du Docteur Néophobus ». *Revue de Paris* (4^e série) 1.233-250.

ii. Sources secondaires

- Branca-Rosoff, Sonia. 1985. « Le royaume des mots ». *Lexique* 3.47-64.
- Pruvost, Jean & Jean-François Sablayrolles. 2003. *Les néologismes*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Roger, Philippe. 1988. « Le débat sur la 'langue révolutionnaire' ». *La caramagnole des muses. L'homme de lettres et l'artiste dans la Révolution*, Jean-Claude Bonnet (dir.), pp. 157-184. Paris : Armand Colin.

D. Ouvrages complémentaires

i. Sources primaires

- Estienne, Henri. 1582. *Hypomneses de gallica lingua*. Genève : Estienne.
- Vaugelas, Claude Favre de. 1647. *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris : A. Courbe.
- Dupleix, Scipion. 1651. *Liberté de la langue française dans sa pureté*. Paris : Denys Bechet.
- Bouhours, Dominique. 1691. *Doutes sur la langue française proposez à Messieurs de l'Académie française, par un gentilhomme de province*. Nouvelle édition. Paris : Vve de S. Bénard.
- Académie Française. 1704. *Observations de l'Académie Française sur les Remarques de M. de Vaugelas*. Paris : J.-B. Coignard.
- Domergue, Urbain. 1784-1809. *Journal de la langue française*. (continuations jusqu'en 1840, sous divers titres)
- Rolland, . 1810. *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et les Basses-Alpes, accompagnées de leurs corrections*. Gap : J. Allier.
- Reynier, Jean-Baptiste 1829. *Corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation qui se commettent, même au sein de la bonne société dans la Provence et quelques autres provinces du Midi*. Marseille : l'auteur. (2^e éd., 1878).

- Biscarrat, François. 1835. *Nouveau manuel de la pureté du langage... revu et augmenté par A. Boniface*. Paris : Librairie encyclopédique de Roret.
- Le Courier de Vaugelas*. 1868-1881.
- Rinfret, Raoul. 1896. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*. Montréal : Beauchemin & Fils.
- Joran, Théodore. 1915. *Le péril de la syntaxe et la crise de l'orthographe*. Paris : Arthur Savaète.
- [Hermant, Abel]. 1929. *Remarques de Monsieur Lancelot pour la défense de la langue française*. Paris : Flammarion.
- Thérive, André. 1929. *Querelles de langage*. Paris : Stock.
- Le Gal, Étienne. 1946. *Ne dites pas...Mais dites... Barbarismes, Solécismes, Locutions vicieuses*. Paris : Delagrave.

ii. Sources secondaires

- Ayres-Bennett, Wendy. 1987. *Vaugelas and the Development of the French Language*. London : The Modern Humanities Research Association.
- Bouchard, Pierre & Monique Cormier (dir.). 2002. *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques*. Québec : Office de la langue française.
- Caron, Philippe. 2002. « Faire parler le parlement comme le prince ? ou comment légifère l'Académie Française de sa création à 1720 ». *Histoire Épistémologie Langage* 24 (2), 29-50.
- Caron, Philippe (dir.). 2004. *Les remarqueurs sur la langue française du XVII^e siècle à nos jours*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Eloy, Jean-Michel (dir.). 1995. *La qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Champion.
- Glatigny, Michel. 2001. « Les jugements d'acceptabilité dans *Le Courier de Vaugelas* (1868-1881) ». *Le Français Moderne* 69 (2). 129-160.
- Quémada, Bernard. 1970-1972. *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse française*. Vol 1, 1950-1965 ; Vol 2, 1966-1970. Paris : Didier.

5. INSTITUTIONS II : L'ENSEIGNEMENT

i. Sources primaires

- Chervel, André. 1992-1995. *L'enseignement du français à l'école primaire. Textes officiels concernant l'enseignement primaire de la Révolution à nos jours*. 3 vol. Paris : Institut national de recherche pédagogique.

ii. Sources secondaires

- Chanet, Jean-François. 1996. *L'école républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier.
- Chervel, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire tous les petits Français : Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot.

6. INSTITUTIONS III : LE DROIT

i. Sources primaires

[France] *Femme j'écris ton nom*

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/ressources/feminisation.pdf>

[Belgique] *Mettre au féminin* <http://www.cfwb.be/franca/femini/feminin.htm>

[Québec] *Au féminin. Guide de la féminisation des titres de fonction et des textes*
http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/feminin/aufeminin_final.pdf

[Suisse romande] *Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*

[Luxembourg] *Dictionnaire des fonctions. Guide féminin-masculin : métiers, titres et fonctions.*

Délégation générale à la langue française. 1994. *Dictionnaire des termes officiels*. Paris : Le Journal Officiel de la République Française.

Commission générale de terminologie et de néologie. 2000. *Répertoire terminologique (Révision des listes antérieurement publiées)*. Paris : Le Journal Officiel de la République Française.

Lois relatives à l'emploi de la langue française

Loi « Bas-Lauriol » (1975)

http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lois/archives/31_12_75.htm

Loi « Toubon » (1994) <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lois/loi-fr.htm>

Tolérances officielles 26 février, 1901 ; 28 décembre 1976

Meyer, Paul. 1905. « La simplification orthographique » [rapport de la commission constituée en 1903]. *Revue de Philologie Française* 19.1-26 ; 141-152.

II. SOURCES SECONDAIRES

Baudino, Claudie. 2001. *Politique de la langue et différence sexuelle : la politisation du genre des noms de métier*. Paris : L'Harmattan.

Biedermann-Pasques, Liselotte & Fabrice Jecic. 2006. *Les rectifications orthographiques de 1990. Analyses des pratiques réelles*. Orléans : Presses Universitaires de l'Université d'Orléans.

Chansou, Michel. 2003. *L'aménagement lexical en France pendant la période contemporaine, 1950-1994 : étude de sociolinguistique*. Paris : Champion.

Depecker, Loïc. 1997. *La mesure des mots. Cinq études d'implantation terminologique*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen.

Porquet, André. 1976. « Le pouvoir politique et l'orthographe de l'Académie au XIXe siècle ». *Le Français Moderne* 44.1-27.

Saint-Gérard, Jacques-Philippe. 1976. « La question de la réforme de l'orthographe entre 1825 et 1851 ». *Le Français Moderne* 44.28-56.

Traimond, Bernard. 2001. *Une cause nationale : l'orthographe française*. Paris : Presses Universitaires de France.

Portebois, Yannick. 1998. *Les Saisons de la langue. Les écrivains et la réforme de l'orthographe de l'Exposition universelle de 1889 à la Première Guerre mondiale.* Paris : Honoré Champion.

SITES INTERNET

L'aménagement linguistique dans le monde

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/>

Les rectifications de l'orthographe (1990)

<http://www.vjf.cnrs.fr/rectifications/PDF/JODA.pdf>

Base de données terminologiques CRITER

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/base-donnees.html>

I. LA VOLONTÉ D'INTERVENIR ET SON EXPRESSION

I. A. Dans les préfaces de dictionnaires

I.A. (a) *Dictionnaire de l'Académie (1694-1986)*

Préface de la première édition (1694)

« [...]

C'est dans cet estat où la Langue François se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire; & pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entierement hors d'usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours; Elle s'est retranchée à la Langue commune, [...].

On a eu soin aussi de marquer ceux [les mots] qui commencent à vieillir, & ceux qui ne sont pas du bel usage, & que l'on a qualifié de bas ou de style familier selon qu'on l'a jugé à propos.

Quant aux termes d'emportement ou qui blessent la Pudeur, on ne les a point admis dans le Dictionnaire, parce que les honnestes gens évitent de les employer dans leurs discours.

Il s'estoit glissé une fausse opinion parmy le peuple dans les premiers temps de l'Academie, qu'elle se donnoit l'autorité de faire de nouveaux mots, & d'en rejeter d'autres à sa fantaisie. La publication du Dictionnaire fait voir clairement que l'Academie n'a jamais eu cette intention; & que tout le pouvoir qu'elle s'est attribué ne va qu'à expliquer la signification des mots, & à en **déclarer le bon & le mauvais usage**, aussi bien que des Phrases & des façons de parler de la Langue qu'elle a recueillies; Et elle a esté si scrupuleuse sur ce point, qu'elle n'a pas mesme voulu se charger de plusieurs mots nouvellement inventez, ni de certaines façons de parler affectées, que la Licence & le Caprice de la Mode ont voulu introduire depuis peu.

L'Académie en bannissant de son Dictionnaire les termes des Arts & des Sciences, n'a pas creu devoir estendre cette exclusion jusques sur ceux qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées; comme celles-cy, Je luy ay porté une botte franche. Ce jeune homme a pris l'Essor, qui sont façons de parler tirées, l'une de l'Art de l'Escrime, l'autre de la Fauconnerie. On en a

usé de mesme à l'esgard des autres Arts & de quelques expressions tant du style Dogmatique, que de la Pratique du Palais ou des Finances, parce qu'elles entrent quelquefois dans la conversation.

[...]

Mais il y en a qui se sont avilis dans la bouche du menu Peuple, & qui ne peuvent plus avoir d'employ que dans le style familier. Cependant comme ils font une partie considerable de la Langue, on a pris soin de les recueillir, aussi bien que les façons de parler Proverbiales, dont on a marqué les significations & les differens employs.

[...]

il faut reconnoître **l'usage** pour le Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots. C'est **l'usage** qui nous mene insensiblement d'une maniere d'escrire à l'autre, & qui seul a le pouvoir de le faire. C'est ce qui a rendu inutiles les diverses tentatives qui ont esté faites pour la reformation de l'Orthographe depuis plus de cent cinquante ans par plusieurs particuliers qui ont fait des regles que personne n'a voulu observer. Ce n'est pas qu'ils ayent manqué de raisons apparentes pour deffendre leurs opinions qui sont toutes fondées sur ce principe, Qu'il faut que l'Escriture represente la Prononciation; Mais cette maxime n'est pas absolument veritable; Car si elle avoit lieu il faudroit retrancher l'R finale des Verbes Aymer, Ceder, Partir, Sortir, & autres de pareille nature dans les occasions où on ne les prononce point, quoy qu'on ne laisse pas de les escrire.

[...]

ces soins que l'Académie a pris pour [...] mettre la Langue Françoisse en estat de conserver sa **Pureté** [...]

les personnes de la premiere qualité & du plus bel esprit, lesquelles ont tousjours eu plus de soin que les autres de **parler correctement**.

[...]».

Préface de la deuxième édition (1718)

«[...] Le plus seur est de s'en rapporter à **l'usage**, qui, à la vérité, ne connoist pas tousjours les methodes ni les regles; mais qui n'est pas aussi tousjours si déraisonnable qu'on se l'imagine. Souvent l'ignorance & la corruption introduisent des manieres d'escrire; mais souvent c'est la commodité qui les establit. **L'usage** n'est autre chose que le consentement tacite des hommes qui se trouvent determinez à une chose plustost qu'à une autre, par des causes souvent inconnuës, mais qui n'en sont pas moins réelles: ainsi quand les Romains ont cessé de prononcer fircus, pour dire un bouc, foedus pour dire un chevreau, & qu'ils en ont fait hircus & hoedus; comme de fuzer & de fermosura, les Castillans ont fait hazer & hermosura on ne peut pas douter qu'ils n'y aient esté determinez, quoique peut-estre sans s'en appercevoir, par la douceur & par la facilité de cette derniere prononciation. La mesme chose nous est arrivée, sans doute, à l'esgard de pourroient & de feroient, j'enverrai, Laon, Paon, & de tant d'autres mots que nous avons cessé de prononcer comme les prononçoient nos peres, quoique nous les escrivions encore comme eux. Peut-estre ne seroit-il pas impossible de trouver aussi seurement la raison des changements qui arrivent tous les jours dans les Langues vivantes, soit par rapport à l'orthographe, ou à la maniere de prononcer; soit mesme par rapport à la signification des mots; mais ce seroit un travail inutile: & comme dit Quintilien, il y a des

choses si frivoles dans certaines parties de la Grammaire, qu'un Grammairien sage doit se faire un mérite de les **ignorer**. »

Préface de la troisième édition (1740)

« [...] Des phrases composées exprès pour rendre sensible toute l'énergie d'un mot, & pour marquer de quelle manière il veut être employé, donnent une idée plus nette & plus précise de la juste étendue de sa signification, que des phrases tirées de nos bons Auteurs, qui n'ont pas eu ordinairement une pareille vûe en écrivant. Voilà une des raisons qui ont porté l'Académie à ne point emprunter ses exemples des livres imprimez.

[...]

La profession que l'Académie a toujours faite de se conformer à l'usage **universellement reçu**, soit dans la manière d'écrire les mots, soit en les qualifiant, l'a forcée d'admettre des changemens que le Public avoit faits.

On entreprendroit en vain de **l'assujétir** à une orthographe systématique, & dont les règles fondées sur des principes invariables, demeuraissent toujours les mêmes. L'usage qui en matière de Langue, est plus fort que la raison, auroit bientôt transgressé ces loix.

[...]

Dès qu'une nouvelle manière de prononcer un mot s'est généralement établie, on est obligé de se conformer en le prononçant, à l'usage reçu dans le monde. On auroit l'air antique; on s'exposeroit à de fréquens reproches, si l'on s'obstinoit à conserver la prononciation qui a vieilli. Il n'en est pas de même des changemens que l'usage introduit dans l'orthographe. On peut garder l'ancienne sans de grands inconvéniens, & les hommes faits ont de la répugnance à changer quelque chose dans celle qu'ils se sont formée dès leur première jeunesse, soit sur les leçons d'un maître plus âgé qu'eux, soit par la lecture des livres imprimez depuis plusieurs années. [...] Ce n'est qu'après qu'ils ne sont plus, que les changemens dont nous parlons, & qu'ils avoient refusé d'adopter, se trouvent généralement reçûs.

[...]

L'on ne doit point en matière de Langue, prévenir le Public, mais il convient de le suivre, en se soumettant, non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement reçu.

Nous avons donc supprimé dans plusieurs mots les lettres doubles qui ne se prononcent pas. Nous en avons ôté le B, le D, l'H, & l'S inutiles. Dans les mots où l'S marquoit l'allongement de la syllabe, nous l'avons remplacée par un accent circonflexe. Nous avons encore mis un I simple à la place de l'Y, par-tout où il ne tient pas la place d'un double I, ou ne sert pas à conserver la trace de l'étymologie. Si l'on ne trouve pas une entière uniformité dans ces retranchemens; si nous avons laissé dans quelques mots la lettre superflue que nous avons ôtée dans d'autres, par exemple, si nous avons conservé dans Mécanique

[...]

depuis environ soixante ans qu'il est ordinaire d'écrire en Français sur les arts & sur les sciences, plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient connus autrefois que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune. **Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire, à des mots qui sont aujourd'hui dans la bouche de tout le monde? »**

Préface de la quatrième édition (1762)

« [...] Les sciences & les arts ayant été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont **passé dans la Langue commune. Auroit-il été raisonnable de refuser place dans notre Dictionnaire à des mots qui sont aujourd'hui d'un usage presque général?**

[...]

on n'a pas fait mention des sens figurés que les Poètes & les Orateurs donnent à plusieurs termes, & qui ne sont point autorisés par un usage reçu. Ces sortes de figures appartiennent à ceux qui les hasardent, & non pas à **la Langue**.

[...]

Si dans le Dictionnaire le même mot se trouve écrit de deux manières différentes, malgré l'attention qu'on a eue à prévenir cet inconvénient, l'Académie déclare que la seule manière qu'elle adopte, est celle dont le mot est écrit en lettres capitales au commencement de son article.

[...]

La profession que l'Académie a toujours faite de se conformer à **l'usage universellement reçu**, soit dans la manière d'écrire les mots, soit en les qualifiant, l'a forcée d'admettre des changemens que le Public avoit faits.

L'Académie n'ignore pas les défauts de notre orthographe; mais on entreprendroit en vain d'assujettir la Langue à une orthographe systématique, dont les règles fondées sur des principes invariables, demeurent toujours les mêmes. **L'usage qui, en matière de Langue, est plus fort que la raison, auroit bientôt transgressé ces lois.**

[...]

On ne doit point en matière de Langue, prévenir le Public; mais il convient de le suivre, en se soumettant, non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement établi. Nous avons donc supprimé dans plusieurs mots les lettres doubles qui ne se prononcent point. Nous en avons ôté les lettres B, D, H, S, qui étoient inutiles. Dans les mots où la lettre S marquoit l'allongement de la syllabe, nous l'avons remplacée par un accent circonflexe. Nous avons encore mis, comme dans l'Edition précédente, un I simple à la place de l'Y, par tout où il ne tient pas la place d'un double I, ou ne sert pas à conserver la trace de l'étymologie. Ainsi nous écrivons Foi, Loi, Roi, &c. avec un I simple; Royaume, Moyen, Voyez, &c. avec un Y, qui tient la place du double I; Physique, Synode, &c. avec un Y, qui ne sert qu'à marquer l'étymologie. Si l'on ne trouve pas une entière uniformité dans ces retranchemens, si nous avons laissé dans quelques mots la lettre superflue que nous avons ôtée dans d'autres, c'est que **l'usage** le plus commun ne nous permettoit pas de la supprimer. »

Préface de la cinquième édition (1798)

« [...] L'Académie des Sciences, toujours occupée de la nature et de ses lois, doit nécessairement découvrir, dans les mêmes recherches, la nature de l'homme, ses droits et les lois de l'ordre social. L'exactitude rigoureuse de la Langue des Mathématiques,

devenoit, pour toutes les Langues et pour toutes les connoissances humaines, un modèle qui apprenoit à éloigner de nous les erreurs, à rapprocher les vérités.

[...]

Richelieu avoit la prétention de bien parler et de bien écrire: il institua l'Académie Française pour veiller à la pureté de la Langue, pour en faire le Dictionnaire [...] : il songeoit à faire des Puristes; et cela prouve qu'il ne connoissoit pas plus ce que doit être un Dictionnaire, qu'il ne savoit ce qu'est une Nation.

[...]

Ce sont deux espèces de Dictionnaires.

La première espèce étoit à l'usage des Enfans et des Savans; la seconde servoit surtout aux Gens de Province, qui avoient l'ambition d'écrire et de parler comme à Paris, et aux Puristes de tous les Pays, pour terminer, par une **autorité**, leurs scrupules et leurs disputes sur l'usage des mots et des phrases de la Langue. [...] On a vu, depuis, que les mots ne nous servoient pas seulement, comme on le croyoit, à nous communiquer nos pensées, mais qu'ils nous étoient nécessaires pour penser; on en a conclu qu'il ne falloit pas s'occuper seulement des usages très-divers qu'on en faisoit, mais de **l'usage constant qu'on en devoit faire** [...]

En puisant dans ces sources, les Auteurs d'un Dictionnaire ne sont pas seulement utiles à ceux qui n'ont d'autre prétention que de parler et d'écrire purement et correctement une Langue; ils le sont à **la Langue** elle-même; ils le sont au bon sens et à la raison de tout un Peuple. [...] quelquefois elle se perfectionne également par les mots qu'elle adopte, et par les mots qu'elle rejette. Dans le premier cas, le bien et le mal se compensent; dans le second, il n'y a que du mal; dans le troisième, il n'y a que du bien. C'est cette troisième direction qu'il faut donner aux changemens d'une Langue, pour que tous ses changemens soient ou des progrès, ou des perfectionnemens; et cette direction constante, elle ne peut la recevoir que d'un Dictionnaire, fait suivant les vues et dans le plan dont nous avons parlé.

Un tel Dictionnaire, en effet, en même temps qu'il devient un dépôt de tous les mots de la Langue, en fait la revue. En déterminant les acceptions que l'usage le plus général leur a données, **il prononce ou il indique le jugement qu'il faut porter de cet usage**: il apprend à distinguer **les cas où l'usage a eu raison, et les cas où il a eu tort**. De tant de cas particuliers, où l'on voit la marche de **l'usage**, on ne tarde pas à remonter aux causes les plus générales **qui tantôt ont égaré l'usage, et tantôt l'ont bien guidé**. **L'usage, qu'on a si souvent donné comme la seule Loi des Langues, verra donc lui-même les lois qui doivent le gouverner; il ne pourra pas les voir si distinctement sans les suivre**; et tout un Peuple apprendra, dans un tel Dictionnaire, à fixer sa Langue sans la borner; à la fixer, dis-je, non dans des limites qu'on ne peut pas plus donner à la Langue d'un Peuple qu'à sa raison et à ses connoissances, mais dans les routes où elle pourra toujours s'avancer, en acquérant toujours de nouvelles richesses sans en perdre jamais aucune.

[...]

Il faut que chaque mot d'une Langue, en quelque sorte, soit frappé d'une empreinte particulière, qui marque son titre et sa valeur, comme chaque pièce de la monnaie d'un Peuple: il faut qu'en donnant ou en recevant un mot, on sache ce qu'on reçoit et ce qu'on donne, comme en donnant un écu ou un louis. [...] Qui définira les mots pour toute une

Nation, de manière que cette Nation sanctionne ces définitions en les adoptant, et ne s'en écarte point dans l'usage des mots?

Je répons qu'un bon Dictionnaire peut, seul, donner à une Nation ces lois de la parole, plus importantes, peut-être, que les lois même de l'organisation sociale; et qu'un Dictionnaire, pour exercer cette espèce d'autorité législative, doit être fait par des hommes qui auront, à la fois, l'autorité des lumières auprès des esprits éclairés, et l'autorité de certaines distinctions littéraires auprès de la Nation entière.

[...]

Tout le travail du Dictionnaire étoit donc presque entièrement abandonné à ces Amateurs des Lettres qui n'écrivoient rien, et qui prononçoient sur tous les écrits; qui, tout fiers d'être Académiciens, ne manquoient pas une séance et une discussion, se faisoient tour-à-tour, entre eux, Directeurs et Secrétaires de l'Académie, et croyoient diriger et faire la Langue comme ils faisoient et dirigeoient le Dictionnaire.

[...]

1762. [...] A cette même époque, où les Écrivains distingués descendoient dans toutes les profondeurs de leur Art et de leur Langue, ils se répandoient davantage dans le monde: en y parlant leur Langue ils observoient celle qu'on y parloit: ils observoient **l'usage** dans ces sociétés brillantes de Paris et de la Cour, d'où il dictoit des lois à toute la France.

[...]

Quarante hommes, éclairés dans beaucoup de genres, peuvent être regardés, en quelque sorte, comme les Représentans d'une Nation, chargés par elle de recueillir et de sanctionner toutes les acceptions qu'elle donne à tous les mots. [...] ce Dictionnaire [...] doit être le seul, où la Nation Française et les Nations de l'Europe peuvent chercher avec confiance les **usages et les lois de notre Langue.** [...] ».

Préface de la sixième édition (1835)

« [...] lorsque Richelieu, avec cette précipitation impérieuse qui veut tout mûrir en un moment, avait commandé **le Dictionnaire de la langue**, on ne savait encore **où prendre cette langue**. Elle n'était plus dans l'inculte liberté et la confusion hétérogène du seizième siècle, on ne la voyait pas encore dans les génies rares et contestés des commencements du dix-septième. [...] Quand ces listes furent dressées, on vit bien qu'on ne pouvait s'en servir; et **on résolut de revenir à l'usage**, et de composer le Dictionnaire, non des auteurs, mais de **la langue**. Cette méthode était alors la meilleure, ou même la seule possible: mais l'exécution en devait être difficile et lente. L'Académie enregistrait ou effaçait les mots, sous la dictée du public, tout en se promettant de lui donner des lois. Plusieurs années se passèrent sans qu'elle eût rien ajouté aux excellentes remarques de Vaugelas, qui, mort en 1649, sept années après les premières Provinciales, avait pressenti, par la justesse d'esprit et le goût, la prose française dont Pascal allait créer le modèle. [...] ».

Préface de la septième édition (1877)

« [...] **Jamais** donc l'Académie française, pas même celle qui était la fille directe du cardinal de Richelieu et la protégée de Louis XIV, n'a prétendu exercer sur la langue un **droit de souveraineté et d'empire; jamais elle ne s'est arrogé un vain pouvoir législatif sur les mots qu'elle reçoit tout faits du public qui parle bien et des auteurs**

qui écrivent purement. Elle n'en crée pas de nouveaux à sa fantaisie; elle n'en bannit aucun de ceux qu'un usage reconnu et constant autorise: ce sont les propres termes de la préface de **1694**. Il y a, il est vrai, un bon et un mauvais usage: c'est un fait que personne ne conteste. Les uns parlent et écrivent bien, les autres écrivent et parlent mal. Chaque profession a son jargon, chaque famille, et presque chaque individu, ce qu'avec un peu d'exagération on pourrait appeler son patois. En réalité, **le bon usage est l'usage véritable puisque le mauvais n'est que la corruption de celui qui est bon.** C'est donc au bon usage que s'arrête l'Académie, soit qu'elle l'observe et le saisisse dans les conversations et dans le commerce ordinaire de la vie, soit qu'elle le constate et le prenne dans les livres: familier, populaire même, dans le premier cas; propre à tous les genres de style, depuis le plus élevé jusqu'au plus simple, dans le second. [...] Que faire donc? S'obstiner immuablement dans la vieille orthographe, n'y admettre aucun changement, écrire, malgré tout le monde, une dette, un devoir? autre excès que ne repousse pas moins le bon sens de Bossuet. Ici encore l'usage fera la loi, l'usage qui tend toujours à simplifier, et auquel il faut céder, mais lentement et comme à regret. Suivre l'usage constant de ceux qui savent écrire, telle est la règle que propose Bossuet; et c'est conformément à cette règle que l'orthographe s'est modifiée peu à peu dans les éditions successives du dictionnaire, et que de nouvelles mais rares modifications ont encore été introduites dans celle qui paraît aujourd'hui. [...] L'Académie, il est peut-être bon encore d'en prévenir le public, en **prenant l'usage pour règle**, n'entend pas le restreindre à l'usage du jour actuel, de l'heure présente, [...] le dictionnaire [...] n'a pas, il est vrai, fixé la langue; **fixer une langue, c'est impossible!** Il l'a contenue, modérée, **réglée** dans ses changements. Il ne l'a pas polie dans le sens un peu despotique que le cardinal de Richelieu attachait à ce mot; les langues ne se polissent pas par contrainte et de vive force. De bonnes leçons et de bons exemples, c'est tout ce que l'on pouvait raisonnablement demander à l'Académie, et ce que l'Académie n'a jamais refusé. **Il ne lui appartenait pas de traiter la langue en sujette;** contre une pareille prétention la révolte eût été générale. L'Académie n'a fait qu'un dictionnaire, et un dictionnaire est le moins impérieux des maîtres; s'y soumet qui veut. S'il se fait obéir c'est en obéissant tout le premier, quoique avec mesure et discrétion. Il n'invente pas, il choisit; **il cède beaucoup au public pour que le public lui cède quelque chose.** [...] ».

Préface de la huitième édition (1932)

« [...] L'Académie est restée fidèle à son principe qui est de faire, non pas un dictionnaire étymologique et historique de la langue, mais un dictionnaire de **l'usage**. Elle constate et enregistre le **bon usage, celui des personnes instruites et des écrivains qui ont souci d'écrire purement le français.** En consacrant cet usage, elle le **défend contre toutes les causes de corruption, telles que l'envahissement des mots étrangers, des termes techniques, de l'argot ou de ces locutions barbares** qu'on voit surgir au jour le jour, au gré des besoins plus ou moins réels du commerce, de l'industrie, des sports, de la publicité, etc. Ainsi elle modère l'écoulement de la langue, et lui permet, tout en se modifiant sans cesse à la manière des organismes vivants, de rester elle-même et de **garder intacts les traits qui sont sa marque et son âme.** L'objet précis du Dictionnaire est de présenter l'état actuel de la meilleure langue française et de fixer un moment de son histoire. [...] ».

Préface de la neuvième édition (1986)

« La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à **donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.** ».

Statuts et règlement de l'Académie française, 1635. [...] Le *Dictionnaire* de l'Académie est celui de **l'usage, simplement et suprêmement**, le dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de **référence** à tous les autres. Telle est l'ambition, mesurée mais persévérante, qui guide les académiciens français.

Qu'est-ce donc que **l'usage** en matière de langage ? Notre langue est latine de naissance et d'essence. Nous ne pouvons mieux faire que de nous en remettre là-dessus aux auteurs latins : " L'usage, qui a pouvoir **d'arbitrage**, de **sentence** et de **loi**... " (Horace) ; " Quant à l'usage, c'est le maître le plus sûr, puisqu'on doit se servir du langage comme de la monnaie qui a cours public et avoué... J'appellerai donc usage ce qui est consacré parmi les gens les plus éclairés " (Quintilien).

Or, **l'usage** demande du temps à s'établir, et du temps encore à se constater. Le langage subit des modes saisonnières. Des expressions nées de la dernière pluie s'en iront avec la sécheresse suivante. Des vocables inventés une année seront désuets l'an d'après. Il faut attendre pour reconnaître ceux qui continuent d'avoir " cours public " parce que répondant à un besoin véritable, de même qu'il faut être attentif à ce que les termes apparus soient de formation correcte, afin d'empêcher que la mauvaise monnaie ne chasse la bonne. C'est à quoi s'emploient ces " gens éclairés " ou supposés tels qui composent, aujourd'hui comme jadis, l'Académie. [...] **L'Académie [...] Seule institution fondée pour exercer magistrature sur le langage [...]** Tous ces travaux accomplis, **l'Académie décide, souverainement.** [...] ».

I.A. (b) *Trésor de la langue française* (1971)

Préface du TLF

« En toute rigueur de pensée un dictionnaire de langue n'apprend directement qu'à interpréter ou à lire les discours des autres, et il devrait donc pouvoir négliger la seconde fonction que nous lui avons plus haut assignée, qui est d'apprendre aussi à parler et à écrire ; nous verrons plus loin comment, sans nuire à sa cohérence, un dictionnaire de langue c'est-à-dire d'interprétation, peut s'incorporer un dictionnaire des idées et devenir ainsi un **instrument aidant à la « production » parlée ou écrite d'énoncés suscités dans l'instant de l'acte de langage.** »

« une distinction qui a son prix, encore qu'elle tende à perdre de son acuité, à savoir celle qui s'établit entre les dictionnaires **simplement descriptifs** et les dictionnaires visant à donner du fonctionnement de la langue une interprétation linguistique. Cette distinction passe à travers la catégorie du dictionnaire de langue. Si on affirme qu'elle perd de son acuité, on veut dire par là que de plus en plus les dictionnaires de langue de quelque envergure veulent être aussi, à titre principal ou accessoire, des ouvrages rendant compte du système qui sous-tend les emplois des unités linguistiques inventoriées. »

« C. - Dictionnaire **descriptif** et **normativité**.

Reste à élucider un dernier problème général qui se pose à propos de tout dictionnaire : dans quelle mesure est-il **normatif** ? »

« Ni la philologie qui choisit les unités lexicales et les matériaux qui les illustrent, ni la linguistique qui les traite et les interprète ne sont de soi des disciplines normatives. Elles observent, classent, proposent des énoncés métalinguistiques, **elles ne formulent pas d'ordres du type « ne dites pas, mais dites »** »

« On ne s'étonnera pas que notre rencontre avec le Dictionnaire de l'Académie ne pouvait être que marginale ; mais parce que ce Dictionnaire est nécessairement en retard sur l'état de la langue à cause notamment de sa méthode de composition et de son mode de publication, il peut être un précieux instrument de travail pour les lexicographes, qui y trouvent, tel qu'il est conçu, un choix de mots et de sens reflétant l'usage d'un certain type de culture, et une riche collection d'exemples procurés en séance académique même par les auteurs du dictionnaire, qui sont aussi, en majorité, des **écrivains attestant à travers ces choix et ces énoncés une certaine permanence de la culture française traditionnelle**.

L'homme cultivé moderne tel que nous nous le représentons a, sommairement esquissés, les traits suivants. »

« Enfin, devant l'ampleur des développements toujours ambigus de la science et des techniques, une attitude admirative qui pousse à en intégrer le plus possible à la pensée et à l'existence personnelles, mais aussi et en même temps une interrogation constante sur l'aptitude de l'homme moderne à maîtriser cette civilisation avec les seules ressources de l'humanisme traditionnel. »

« Bref on découvre sous les variations incessantes du vocabulaire un vocabulaire de base, dont la relative permanence s'oppose aux changements plus étendus et plus rapides qui affectent les vocables dits de civilisation.

Il résulte de cette situation que seuls ces derniers peuvent entrer en ligne de compte pour le découpage de l'histoire du vocabulaire en périodes. Cela revient à dire que le critère principal de la périodisation est extérieur à la langue en tant que système. Celui-ci est, en effet, sauf exception à l'époque moderne, peu affecté par les mots nouveaux créés ou empruntés par la langue ; c'est donc la langue en tant qu'informée par ses référents (ou, soit mieux dit, par ses référés) historiques qui est principalement prise en considération dans la procédure de périodisation. »

« De là notre parti pris, chaque fois que notre documentation nous y invite, de notation des usages communs et des variations momentanées ou durables que la pression de l'histoire culturelle ou de fortes personnalités impriment aux mots de la tribu ; de là en particulier le relevé de nombreux archaïsmes (mots vieux ou vieillissés), ou de néologismes persistants, voire de hapax (emplois isolés) d'auteurs, révélateurs des tensions ambiantes

ou de hardiesses individuelles aspirant à leur socialisation ; de là, finalement, entre autres raisons (on y reviendra plus loin), le choix délibéré **des textes dits « littéraires » en tant que témoins de la vitalité et parfois des ambiguïtés du langage référé à un monde perpétuellement en tension.** »

« nous avons considéré que, quelles que soient les lacunes ou les erreurs de ces recueils, ils [les **dictionnaires**] méritaient d'être pris en considération du seul fait que, **ayant été lus ou consultés, ils ont agi sur la langue, soit en la stabilisant ou en en freinant l'évolution, soit en incitant à l'utilisation de matériaux qui acquéraient une autorité du seul fait qu'ils étaient accueillis par les lexicographes.** »

« ont été retenus : toutes les éditions du Dictionnaire de l'Académie française parues au cours des deux siècles (soit de la 5e à la 8e) [...]; le LITTRÉ, à cause de [...] son **autorité stabilisatrice** qui n'a fait qu'augmenter avec les années [...]; le Dictionnaire du français contemporain qui a fait date par son propos délibéré de n'accueillir qu'un vocabulaire (forme, sens et valeur) usuel, par l'application systématique des règles de l'analyse distributionnelle, par l'exclusion de tout exemple d'« auteurs » autres que le groupe des **six lexicographes dont l'accord garantit la recevabilité des exemples « inventés »**».

« Pour la sélection des textes littéraires un seul principe a été retenu : le **principe d'autorité**. L'**autorité** telle que nous l'entendons est avant tout celle qui est **généralement** reconnue à un certain nombre de spécialistes, puis, dans une moindre mesure, celle que nous nous sommes reconnue à nous-mêmes. C'est dire que nous avons renoncé à des critères de pure objectivité, celle-ci n'étant souvent, on le répète ici à propos de la documentation, qu'une somme de subjectivités se contrôlant ou contrôlées. Du moins avons-nous essayé de réduire les périls de la subjectivité, 1° en choisissant autant que faire se pouvait des autorités externes généralement reconnues, et en n'intervenant nous-mêmes qu'à titre complémentaire ; 2° en procédant à des recoupements et contrôles cumulatifs. ».

« une des principales originalités d'un dictionnaire qui se veut aussi manuel du dire licite est de fournir au lecteur ces syntagmes inscrits dans la langue même ».

« Nous avons de même cru indispensable de recourir à la **caution d'autorités** extérieures pour l'admission définitive des locutions et vocables latins ou grecs rencontrés dans nos textes ; les autorités qui se sont révélées les plus « discrètes » et les plus sûres sous ce rapport sont les éditions du Dictionnaire de l'Académie parues au cours des XIXe et XXe siècles, ainsi que les grand et petit LITTRÉ, dont on sait la prudence et l'**influence normative qu'ils ont exercée pour faire accréditer les vocabulaires dans le « bon usage » écrit ou parlé et plus généralement dans ce qu'on pourrait appeler « l'usage éclairé »** »

« principe philologique, qui est un des principes directeurs de ce dictionnaire. Par ce principe nous entendons la **primauté accordée**, dans la documentation de départ de nos

analyses, à des textes déjà produits avant l'intervention du lexicographe et en dehors de celui-ci. »

« la langue des écrivains est grevée ou d'un excès de mémoire culturelle et donc d'archaïsmes (parfois gauchis, volontairement ou involontairement), ou d'un excès d'innovations individuelles et donc de néologismes (parfois de pure fantaisie ou involontairement ignorants du « génie » de la langue) [...]. C'est alors à une sorte d'usage moyen dégagé par abstraction que l'on aboutit, et c'est ce travail d'abstraction consciente qui en face de ses fiches incombe d'abord au lexicographe. »

« les valorisations lingua-culturelles sont naturellement plus complexes que les caractérisations seulement linguistiques, ne serait-ce que parce qu'elles sont valorisations (ou dévalorisations) du point de vue de quelqu'un, dont l'appartenance sociale et la mentalité doivent pouvoir être précisées dans une certaine mesure. »

« C'est par ce vis-à-vis de l'exemple et de la définition (complété par l'analyse des conditions d'emploi) qu'un dictionnaire qui ne se veut que **descriptif** devient aussi **normatif**. »

« Dans la mesure où le dictionnaire offre une suite de vues fragmentaires mais cohérentes sur le fonctionnement abstrait et concret du système qui encadre les mots, il leur donne forme en les déclarant intelligibles et communicables et donc aptes à des discours éventuels possibles ; dans la mesure où il précise le détail des conditions d'emploi, il définit, fragment par fragment, les **usages**, c'est-à-dire les énoncés non plus seulement possibles, mais permis et admis par la société qui s'exprime à travers eux ; dans la mesure où il tire sa substance de textes écrits, sélectionnés en raison non seulement de leur apport linguistique mais aussi de leurs qualités de perfection formelle, le dictionnaire initie à l'art du discours rhétorique, que celui-ci soit typiquement littéraire ou se réalise sous la forme plus sobre du discours scientifique ou technique.

[...] Les exemples, surtout quand ils ont un minimum d'étendue, sont la preuve de cette plasticité de la langue naturelle, à l'intérieur de laquelle, moyennant les simplifications et spécifications nécessaires, les langues « artificielles », c'est-à-dire techniques, trouvent aisément une place.

Dans la mesure où le dictionnaire offre toutes ces informations, il est aussi un manuel de **normativité**, mais de **normativité** réelle et réaliste, parce que nuancée [...]. Il **prémunit** ainsi contre la cacolexie et la cacographie, en enseignant ce qui est grammaticalement contraignant et en montrant ce qui est sémantiquement acceptable »

I. B. Dans les programmes institutionnels

I. B. (a) Textes des lois (1454-1998)

Textes des lois

1454: (Art. 125) Et que les parties en jugement, tant en nostre court de parlement que par-devant les autres juges de nostre royaume, tant nostres qu'autres, proposent et alléguent plusieurs usages, stiles, et coustumes; qui sont divers selon la diversité des pays de nostre royaume, et les leur convient prouver, par quoy les procez sont souventesfoys moult allongez, et les parties constituées en grans frais et despens; et que si les coustumes, usages et stiles des pays de nostredit royaume, estoient rédigez par escrit, les procez en seroient de trop plus briefz, et les parties subslevées de despenses et mises, et aussi les juges en jugeroyent mieux et plus certainement; (car souventesfoys advient que les parties prennent coustumes contraires en un mesme pays et aucunesfoys les coustumes muent et varient à leur appétit, dont grandz dommages et inconveniens adviennent à noz subjectz.) Nous voulans abréger les procez et litiges d'entre noz subjectz et les relever de mises et despens, et mettre certaineté ès jugemens tant que faire se pourra, et oster toutes matières de variations et contrariétez, ordonnons, et discernons, déclairons et statuons que les coustumes, usages et stiles de tous les pays de nostre royaume soyent rédigez et mis en escrit, accordez par les coustumiers, praticiens et gens de chascun desdiz pays de notre royaume, lesquelz coustumes, usages et stiles ainsi accordez seront mis et escritz en livres, lesquelz seront apportez par-devers nous, pour les faire veoir et visiter par les gens de nostre grand conseil, ou de nostre parlement, et par nous les décréter et conformer; et iceux usages, coustumes et stiles ainsi décrétez et conformez, seront observez et gardez ès pays dont ilz seront, et ainsi en nostre court de parlement ès causes et procez d'iceux pays; et jugeront les juges de nostredict royaume, tant en nostre court de parlement que noz baillifs, sénéchaux et autres juges, selon iceux usages, coustumes et stiles, ès pays dont ilz seront, sans en faire autre preuve que ce qui sera escript audit livre et lesquelles coustumes, stiles et usages, ainsi escritz, accordez et confermez, comme dict est, voulons estre gardez et observez en jugement et dehors.

Toutesfoys nous n'entendons aucunement déroguer au stile de nostre court de parlement et prohibons et défendons à tous les advocatz de nostre royaume, qu'ilz n'alléguent ne proposent autres coustumes, usages et stiles, que ceux qui seront escriptz, accordez et décretez comme dict est et enjoignons ausdictz juges qu'ils punissent et corrigent ceux qui feront le contraire, et qu'ilz n'oyent, ne reçoivent aucunes personnes à alléguer, proposer ne dire le contraire.

Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre présent parlement, et qui tiendront ceux advenir, au prévost de Paris, et à tous les autres justiciers de nostre royaume, et à leurs lieutenans, et chascun d'eux, si comme à luy appartiendra, que noz présentes loix et ordonnances cy-dessus escrites, ilz tiennent, observent et gardent, facent tenir, observer et garder par tout, en jugement et dehors, sans enfreindre. Et afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons ci fait mettre nostre séel.

1539: Ordonnances de Villers-Cotterêts: Article 110. Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits

si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ne lieu à demander interprétation.

Article 111. Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons doresnavant que tous arrests ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploicts, de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.

1560 Commentaires sur les Ordonnances de Villers-Cotterêts de Pierre Rebuffi (traduction d'Henri Peyre): "Le roi a édicté que désormais les contrats, procédures, sentences, arrêts et tous autres actes doivent être rédigés en langue vulgaire: comme il est écrit dans le texte "en langage maternel", et ceci veut dire en idiome du pays [...] ; ainsi les français (d'Oïl) doivent rédiger les actes en langage français et les Occitans en langue vulgaire, et dans l'idiome propre du pays; car s'il en était autrement, si les actes des Occitans devaient être écrits en français, l'obscurité serait trop grande. Parce que de nombreux gascons et de nombreux autres gens peu cultivés qui sont sous la juridiction des Parlements de Bordeaux et de Toulouse ne comprendraient pas ce langage français. Et si les actes devaient être écrits ainsi, cette ordonnance n'enlèverait pas les ambiguïtés, mais les accroîtrait plutôt.

Donc ce qui a été fait pour supprimer les ambiguïtés, au contraire, les créerait.

C'est pourquoi le roi a décidé que ces actes seront rédigés en langage vulgaire et maternel; c'est pourquoi il a dit "Maternel François", parce que ce n'est ni la langue italienne, ni la langue espagnole. Car on dit communément maternelle de la langue du lieu où on est né, c'est pourquoi il appelle pour la France, langage maternel, celui qui est parlé dans le pays; mais il dit maternel françois, et non pas simplement françois, parce qu'il proclame ne pas vouloir obliger quiconque à se servir du langage français (d'Oïl), mais de celui de son pays, selon les usages des différentes régions de France où ces actes et autres procédures sont faits...

Parag. 1er. Art. 4. - Aussi bien, pour éviter ces inconvénients le Souverain Pontife a voulu qu'une église paroissiale ne soit conférée en bénéfice qu'à un prêtre capable de comprendre le dialecte local et capable de le parler pour la prédication...

Autrement la collation serait nulle. Comment en effet pourrait-il prêcher et entendre comme il se doit les confessions du peuple, celui qui ne comprend ni ne parle le dialecte du pays...

Art. 6. - C'est pourquoi les proclamations adressées au peuple doivent être faites en langage vulgaire.

Le clerc qui intente une action contre un laïc doit le faire dans la langue du pays.

Et les lois qui sont données au peuple et faites pour lui doivent être écrites et publiées en langue vulgaire, pour en faciliter l'intelligence, l'agrément, et l'obéissance...

Parag. 2 Art. 1 - Mais en France, en vertu de cette ordonnance royale on supprimera devant les tribunaux supérieurs et devant les tribunaux des baillages et sénéchaussées le vieil usage du latin.

Et par le même texte, chaque juridiction se servira du langage français pour le motif précité d'éviter les incertitudes, mais non pas dans le but de diffuser la langue.

Art. 5. - De même Louis XII a ordonné que toutes les preuves, témoignages, attestations, en matières civiles et criminelles se fassent en langue vulgaire, et dans le parler commun du pays, afin que les témoins puissent comprendre les dépositions et pour faire écarter les faux-témoignages...

... Et cette ordonnance veut, que toutes les choses faites autrement soient sans effet et sans force, cependant elle ne les annule pas expressément quant au fond; c'est pourquoi je dirai que le testament, la sentence, l'arrêt, et autres actes ne sont pas nuls s'ils sont rédigés autrement que l'ordonnance ne l'impose, mais je dirai que celui qui fait ces choses doit être puni...

Dernière glose: Que cette ordonnance soit locale, c'est ce qui ressort des termes de l'ordonnance elle-même: "en langage maternel françois"; donc, là où la langue maternelle est le français, là on doit l'employer et non ailleurs.

Je penserais le contraire si l'ordonnance était plus générale: parce que les lois à sens plus général ont une portée plus douteuse...

Et ceci ne peut pas être contesté: il y a pluralité de langages français (dialectes d'Oïl).

Mais il suffit qu'il soit le dialecte maternel, bien que gallicus (français d'Oïl) car le texte dit maternel françois et non seulement françois, parce que dans toute la France que ce soit en Auvergne, en Gascogne ou dans tout autre pays de langue d'Oc, le langage qui y est parlé est françois maternel. Ce n'est en effet ni un langage maternel "espagnol" ni un langage "anglais".

C'est ainsi qu'il faut comprendre cette ordonnance."

1792 "Projet de décret sur les écoles primaires portant des dispositions pour les départements où le français n'est pas en usage" (Comité d'Instruction Publique).

Article 1. L'enseignement public sera partout dirigé de manière qu'un de ses premiers bienfaits soit que la langue française devienne en peu de temps la langue familière de toutes les parties de la République.

Article 2. À cet effet, dans les départements où la langue allemande s'est conservée jusqu'à présent, on enseignera à lire et à écrire tant en français qu'en allemand; et le reste de l'enseignement dans les écoles primaires se fera dans les deux langues.

Article 3. Dans les contrées où l'on parle un idiome particulier, on enseignera à lire et à écrire en français; dans toutes les autres parties de l'instruction, l'enseignement se fera en même temps en langue française et dans l'idiome du pays, autant qu'il sera nécessaire pour propager les connaissances utiles.

20 juillet 1794 (2 Thermidor II) Loi 118; Rapport Merlin de Douai: "Citoyens, vous avez pris des mesures, le 8 pluviôse, pour faire insensiblement disparaître la diversité des idiomes et ramener tous les citoyens à l'unité de langage, signe précieux de l'unité de gouvernement.

Mais ces mesures seraient bien illusoire si vous ne vous empressiez d'arrêter, dans plusieurs départements de la République, un abus qui tend, non seulement à

perpétuer, mais même à nécessiter, à rendre indispensable l'intelligence des idiomes barbares qu'on y parle encore.

Votre comité de législation a eu plusieurs fois occasion de remarquer que, dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, on se permet de rédiger en allemand les actes les plus importants de la procédure criminelle.

Le commissaire national du district de Bergues, séant à Dunkerque, nous mande que dans cette partie du département du Nord on ne se fait aucun scrupule d'enregistrer des actes écrits en langue flamande. Et sans doute, ni le département du Morbihan ni celui du Finistère ne sont exemptes du même reproche, quant à l'usage du bas-breton.

Je n'ai pas besoin de vous faire sentir combien peuvent être funestes à la liberté nationale les conséquences de ces usages monstrueux. Les considérations majeures qui vous ont été exposées sur cette grande matière, par votre comité de salut public, à la séance du 8 pluviôse, sont encore présentes à vos esprits. Je dirai seulement que si les tyrans François Ier, Charles IX, et Louis XIII ont cru nécessaire, pour détacher de la cour de Rome ceux qu'ils osaient appeler leurs sujets, d'interdire l'usage du latin dans les actes publics, et de consacrer cette défense par l'article CXI de l'ordonnance de 1539, par l'article XXXV de celle de 1563, et par l'art. XXVII de celle de 1629; si le tyran Louis XIV a jugé utile, pour faire oublier la domination espagnole aux habitants du Roussillon, de rendre, en février 1700, un édit qui leur a défendu l'usage du catalan dans les procédures et dans les contrats notariés; si le même despote a cru que, pour effacer dans l'esprit des Alsaciens et des Flamands les relations qui les avaient si longtemps liés à la maison d'Autriche, il était à propos de ne leur permettre de plaider ni en flamand, ni en allemand, nous pouvons bien, pour consolider la liberté du peuple, employer de semblables mesures, et à notre tour nous devons faire servir à l'affermissement de la République ce qui autrefois n'a fait que river les fers de nos ancêtres.

Votre comité de législation me charge, en conséquence, de vous présenter le projet de décret suivant:

Art. 1. - À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Art. 2. - Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Art. 3. - Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Art. 4. - La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que la française" (AP 93:367-368; see also *Moniteur universel* n° 304, 4 thermidor/July 22, 1794)

16-17 novembre 1794 (26-27 Brumaire III) décret de Lakanal Chap. 4, article 2

On enseignera aux élèves

1. A lire et à écrire, et les exemples de lecture rappelleront leurs droits et leurs devoirs;
2. La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, et la Constitution de la République française;
3. On donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine;
4. Les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite

Article 3: "L'enseignement sera fait en langue française; l'idiome du pays ne pourra être employé que comme un moyen auxiliaire.

1873 *Quelques mots sur l'instruction publique en France* de Michel Bréal:

Nous avons déjà dit qu'il ne faut pas enseigner le français comme une sorte de latin, mais qu'il faut l'appuyer autant que possible à la langue populaire, dont il est le correctif et l'idéal. Dans la plupart de nos provinces cette langue populaire s'écarte sensiblement du français proprement dit, tant par la prononciation que par le lexique. On devine que nous voulons parler des patois, que l'ignorance a pu longtemps considérer comme une sorte de corruption ou de caricature du français, mais qui aujourd'hui, grâce à des notions plus saines, commencent à être envisagés sous leur vrai jour, c'est-à-dire comme des dialectes non moins anciens, non moins réguliers que le français proprement dit, lequel pour avoir été le dialecte de l'Ile-de-France, est devenu la langue littéraire de notre pays. La plupart de nos instituteurs enseignent le français comme une langue tellement au-dessus du patois qu'on ne peut même pas songer un instant à les mettre en parallèle: le patois pour eux est non avvenu, ou s'ils en parlent, c'est comme d'un antagoniste qu'il faut détruire. L'élève qui arrive à l'école parlant son patois est traité comme s'il n'apportait rien avec lui; souvent même on lui fait un reproche de ce qu'il apporte, et on aimerait mieux la table rase que ce parler illicite dont il a l'habitude.

Rien n'est plus fâcheux et plus erroné que cette manière de traiter les dialectes. Loin de nuire à l'étude du français, le patois en est le plus utile auxiliaire, et il ne sera pas difficile de démontrer que là où il existe un patois, l'enseignement grammatical, pour peu qu'on sache s'y prendre, devient aussitôt plus intéressant et plus solide. On ne connaît bien une langue que quand on la rapproche d'une autre de même origine. Le patois, là où il existe, fournit ce terme de comparaison. Quelques règles de permutation données par l'instituteur mettront l'élève en état de trouver les liens de parenté qui unissent les deux langages.

[...]

Quel plaisir pour l'enfant de voir officiellement reconnues, de trouver dans la bouche du maître, ces expressions qu'il gardait par devers lui, n'osant les employer, même quand il n'avait rien à mettre à la place! Tous ces termes auxquels pour lui se rattachent tant de souvenirs, il ne sera plus obligé de faire effort pour les oublier.

Si avec cela le maître lui montre que son dialecte (comme il arrive si souvent) est conforme à l'ancien français, et qu'il se rencontre avec la langue de Henri IV ou même avec celle de saint Louis, comme l'enfant respirera à son aise, comme en rentrant chez lui il verra d'un autre oeil le foyer domestique! N'est-ce pas là le

premier des biens de ne pas être exproprié de son langage pour adopter exclusivement celui de Paris? Si, par bonheur, la province a déjà quelques auteurs, comme Jasmin, comme Roumanille ou Mistral, lisez de temps en temps ces livres à côté des livres français. L'enfant se sentira fier de sa province et n'en aimera que mieux la France. Le clergé connaît bien cette puissance du dialecte natal: il sait s'en servir à l'occasion, et c'est pour avoir méconnu la force des attaches locales que votre culture est trop souvent sans racine et sans profondeur. Il faut que l'école tienne au sol et n'ait pas l'air d'y être simplement superposée.

[...]

Ce que nous venons de dire, plus d'un instituteur le pratique sans doute. Mais autre chose est de hasarder des rapprochements à la dérobée et comme par contrebande, autre chose de les proposer avec méthode et avec la pleine conscience de leur valeur. Qu'on ne craigne pas que l'autorité de la langue officielle s'en trouve ébranlée: ce n'est pas le danger que nous courons, et la littérature, le journalisme, l'administration suffisent amplement pour en rappeler à toute heure la nécessité. Quant aux provinces, qui, comme la Bretagne et le pays basque, parlent une langue à part, introduisez le français tout en respectant le dialecte natal. Si l'Alsace nous est et nous reste attachée de cœur, c'est, entre autres causes, parce que n'avons jamais essayé de lui enlever son langage. Laissons des nations qui parlent plus que nous du respect de la langue, faire la guerre à tout ce qui n'est pas leur propre idiome. Elles n'arrivent par là qu'à faire haïr leur domination. C'a été l'honneur de l'ancienne monarchie française aussi bien que de la France moderne, que pareille lutte ne s'est jamais vue chez nous. Nous avons eu nos guerres de religion, nos guerres civiles; mais la haine de race n'a jamais eu accès dans nos cœurs. Il n'y a en France ni duché de Posen, ni Slesvig nord.

Nos instituteurs, qui pour la plupart sont nés à la campagne et qu'on place ordinairement dans le département même dont ils sont originaires, sont bien préparés pour donner l'enseignement dont nous venons de parler. La seule difficulté, est de vaincre la prévention qui existe chez eux, et peut-être chez ceux-là le plus fortement, qui ont le plus longtemps parlé patois au foyer domestique. Mais un cours d'histoire de la langue française donné à l'École normale triomphera sans peine de ces préjugés. [...] Plus d'un sans doute prendra goût à ces études, notera le dialecte de son village et sera conduit de cette façon à s'intéresser au passé du pays. Au lieu d'être un étranger parmi les paysans, au lieu de représenter une culture officielle toujours suspecte, il deviendra le vrai représentant de la commune, celui que en saura le mieux l'histoire, et qui, dans les contestations de mots ou de choses, sera consulté comme le dépositaire de la tradition et comme le savant du canton. (1873:59-66)

4 février 1880 Règlement relatif à l'enseignement de la lecture à haute voix dans les écoles communales de la ville de Paris, promulgué par Carriot, directeur de l'enseignement primaire de la Seine. Il encourage les maîtres de lire à haute voix, afin de "rectifier les intonations vicieuses" de leurs élèves..

26 février, 1901 Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu l'article 5 de la loi du 27 février 1880;

Vu l'arrêté du 31 juillet 1900;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Article 1er. - Dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté.

La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'orthographe.

Art. 2. - L'arrêté du 31 juillet 1900 est rapporté.

Fait à Paris, le 26 février 1901. Georges LEYGUES

Liste annexée à l'arrêté du 26 février 1901

I. - SUBSTANTIFS

Pluriel ou singulier. - Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou l'autre nombre. EX. : *des habits de femme* ou *de femmes*; - *des confitures de groseille* ou *de groseilles*; - *des prêtres en bonnet carré* ou *en bonnets carrés*; - *ils ont ôté leur chapeau* ou *leurs chapeaux*.

II. - SUBSTANTIFS DES DEUX GENRES

1. Aigle. - L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin, sauf dans le cas où il désigne des enseignes. Ex. : *les aigles romaines*.

2. Amour, orgue. - L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin au singulier. Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. Ex.: *les grandes orgues*; - *un des plus beaux orgues*; - *de folles amours, des amours tardifs*.

3. Délice et délices sont, en réalité, deux mots différents. Le premier est d'un usage rare et un peu recherché. Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices.

4. Automne, enfant. - Ces deux mots étant des deux genres, il est inutile de s'en occuper particulièrement. Il en est de même de tous les substantifs qui sont indifféremment des deux genres.

5. Gens, orge. - On tolérera dans toutes les constructions, l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex. : *instruits* ou *instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux* ou *soupçonneuses*.

On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exception : *orge carrée, orge mondée, orge perlée*.

6. Hymne. - Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents, suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolérera les deux genres, aussi bien pour les chants nationaux que pour les chants religieux. Ex. : *un bel hymne* ou *une belle hymne*.

7. Pâques. - On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex. : *à Pâques prochain* ou *à Pâques prochaines* [sic].

III. - PLURIEL DES SUBSTANTIFS

1. Pluriel des noms propres. - La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolérera dans tous les cas que les noms propres, précédés de l'article pluriel, prennent la marque du pluriel. Ex. : *les Corneilles* comme *les Gracques*; - *des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions).

Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex. : *des Meissoniers*.

2. Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. - Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé selon la règle générale. Ex. : *des exéats* comme *des déficits*.

IV. - NOMS COMPOSÉS

Noms composés. - Les mêmes noms composés se rencontrent aujourd'hui tantôt avec le trait d'union, tantôt sans trait d'union. Il est inutile de fatiguer les enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pomme de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef-d'œuvre*, par exemple. Ces mots pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

V. - ARTICLE

1. Article devant les noms propres de personnes. - L'usage existe d'employer l'article devant certains noms de familles italiens: *le Tasse*, *le Corrège*, et quelquefois à tort devant les prénoms : *(le) Dante*, *(le) Guide*. - On ne comptera pas comme faute l'ignorance de cet usage.

Il règne aussi une grande incertitude dans la manière d'écrire l'article qui fait partie de certains noms propres français : *la Fontaine* ou *La Fontaine*, *la Fayette* ou *Lafayette*. Il convient d'indiquer, dans les textes dictés, si, dans les noms propres qui contiennent un article, l'article doit être séparé du nom.

2. Article supprimé. - Lorsque deux adjectifs unis par *et* se rapportent au même substantif de manière à désigner en réalité deux choses différentes, on tolérera la suppression de l'article devant le second adjectif. Ex. : *l'histoire ancienne et moderne*, comme *l'histoire ancienne et la moderne*.

3. Article partitif. - On tolérera *du*, *de la*, *des*, au lieu de *de* partitif, devant un substantif précédé d'un adjectif. Ex. : *de* ou *du bon pain*, *de bonne viande* ou *de la bonne viande*, *de* ou *des bons fruits*.

4. Article devant *plus*, *moins*, etc. - La règle veut qu'on emploie *le plus*, *le moins*, *le mieux*, comme un neutre invariable devant un adjectif indiquant le degré le plus élevé de la qualité possédée par le substantif qualifié sans comparaison avec d'autres objets, est très subtile et de peu d'utilité. Il est superflu de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices. On tolérera *le plus*, *la plus*, *les plus*, *les moins*, *les mieux*, etc., dans les constructions telles que : *on a abattu les arbres le plus* ou *les plus exposés à la tempête*.

VI. ADJECTIFS

1. Accord de l'adjectif. - Dans la locution *se faire fort de*, on tolérera l'accord de l'adjectif. Ex. : *se faire fort, forte, forts, fortes de...*

2. Adjectif construit avec plusieurs substantifs. - Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on tolérera toujours que l'adjectif soit

construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. Ex. : *appartements et chambres meublés*. - On tolérera aussi l'accord avec le substantif le plus rapproché. Ex. : *un courage et une foi nouvelle*.

3. Nu, demi, feu. - On tolérera l'accord de ces adjectifs avec le substantif qu'ils précèdent. Ex. : *nu* ou *nus pieds*, *une demi* ou *une demie heure* (sans trait d'union entre les mots), *feu* ou *feue reine*.

4. Adjectifs composés. - On tolérera la réunion des deux mots constitutifs en un seul mot, qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. Ex. : *nouveauté*, *nouveautés* [sic], *nouveautés*, *nouveautés*; *courtvêtu*, *courtvêtue*, *courvêtus*, *courvêtues*.

Mais les adjectifs composés qui désignent des nuances étant devenus, par suite d'une ellipse, de véritables substantifs invariables, on les traitera comme des mots invariables. Ex. : *des robes bleu clair*, *vert d'eau*, etc., de même qu'on dit *des habits marron*.

5. Participes passés invariables. - Actuellement les participes *approuvé*, *attendu*, *ci-inclus*, *ci-joint*, *excepté*, *non compris*, *y compris*, *ôté*, *passé*, *supposé*, *vu*, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables; *Excepté* est même déjà classé parmi les prépositions. On tolérera l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application de règles différentes suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé. Ex. : *ci joint* ou *ci jointes les pièces demandées* (sans trait d'union entre *ci* et le participe); - *je vous envoie ci joint* ou *ci jointe copie de la pièce*.

On tolérera la même liberté pour l'adjectif *franc*. Ex. : *envoyer franc de port* ou *franche de port une lettre*.

6. Avoir l'air. - On permettra d'écrire indifféremment : *elle a l'air doux* ou *douce*, *spirituel* ou *spirituelle*. On n'exigera pas la connaissance d'une différence de sens subtile suivant l'accord de l'adjectif avec le mot *air* ou avec le mot désignant la personne dont on indique l'air.

7. Adjectifs numéraux. - *Vint*, *cent*. La prononciation justifie dans certains cas la règle actuelle, qui donne un pluriel à ces deux mots quand ils sont multipliés par un autre nombre. On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent*, même lorsque ces mots sont suivis d'un adjectif numéral. Ex. : *quatre vingt* ou *quatre vingts dix hommes*; - *quatre cent* ou *quatre cents trente hommes*.

Le trait d'union ne sera pas exigé entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines. Ex. : *dix sept*.

Dans la désignation du millésime, on tolérera *mille* au lieu de *mil*, comme dans l'expression d'un nombre. Ex. - *l'an mil huit cent quatre vingt dix* ou *l'an mille huit cents quatre vingts dix*.

VII. - ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, INDÉFINIS ET PRONOMS

1. Ce. - On tolérera la réunion des particules *ci* et *là* avec le pronom qui les précède, sans exiger qu'on distingue *qu'est ceci*, *qu'est cela* de *qu'est ce ci*, *qu'est ce là*. - On tolérera la suppression du trait d'union dans ces constructions.

2. Même. - Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera l'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas de trait d'union entre *même* et le pronom. Ex. : *nous mêmes*, *les dieux mêmes*.

3. Tout. - Devant un nom de ville, on tolérera l'accord du mot *tout* avec le nom propre, sans chercher à établir une différence un peu subtile entre des constructions comme *tout Rome* et *toute Rome*.

On ne comptera pas de faute non plus à ceux qui écriront indifféremment, en faisant parler une femme, *je suis tout à vous* ou *je suis toute à vous*.

Lorsque *tout* est employé avec le sens indéfini de *chaque*, on tolérera indifféremment la construction au singulier ou au pluriel du mot *tout* et du substantif qu'il accompagne. Ex. : - *des marchandises de toute sorte* ou *de toutes sortes*; - *la sottise est de tout (tous) temps et de tout (tous) pays*.

4. Aucun. - Avec une négation, on tolérera l'emploi de ce mot aussi bien au pluriel qu'au singulier. Ex. : *ne faire aucun projet* ou *aucuns projets*.

5. Chacun. - Lorsque ce pronom est construit après le verbe et se rapporte à un mot pluriel sujet ou complément, on tolérera indifféremment, après *chacun*, le possessif *son, sa, ses* ou le possessif *leur, leurs*. Ex. : *ils sont sortis chacun de son côté* ou *de leur côté*; - *remettre des livres chacun à sa place* ou *à leur place*.

VIII. - VERBE

1. Verbes composés. - On tolérera la suppression de l'apostrophe et du trait d'union dans les verbes composés. Ex. : *entrouvrir, entrecroiser*.

2. Trait d'union. - On tolérera l'absence de trait d'union entre le verbe et le pronom sujet placé après le verbe. Ex. : *est il?*

3. Différence du sujet apparent et du sujet réel. - Ex. : *sa maladie sont des vapeurs*. Il n'y a pas lieu d'enseigner de règles semblables, dont l'emploi ne peut être étudié utilement que dans la lecture et l'explication des textes. C'est une question de style et non de grammaire, qui ne saurait figurer ni dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

4. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets non unis par la conjonction *et*. - Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout, rien, chacun*, on tolérera toujours la construction du verbe au pluriel. Ex. : *sa bonté, sa douceur le font admirer*.

5. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets au singulier unis par *ni, comme, avec, ainsi que* et autres locutions équivalentes. - On tolérera toujours le verbe au pluriel. Ex. : *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien* ou *n'y peut rien*; - *la santé comme la fortune demandent à être ménagées* ou *demande à être ménagée*; - *le général avec quelques officiers sont sortis* ou *est sorti du camp*; - *le chat ainsi que le tigre sont des carnivores* ou *est un carnivore*.

6. Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif. - Toutes les fois que le collectif est accompagné d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe avec le complément. Ex. : *un peu de connaissances suffit* ou *suffisent*.

7. Accord du verbe quand le sujet est *plus d'un*. - L'usage actuel étant de construire le verbe au singulier avec le sujet *plus d'un*, on tolérera la construction du verbe au singulier, même lorsque *plus d'un* est suivi d'un complément au pluriel. Ex. : *plus d'un de ces hommes étaient* ou *était à plaindre*.

8. Accord du verbe précédé de *un de ceux (une de celles) qui*. - Dans quels cas le verbe de la proposition relative doit-il être construit au pluriel, et dans quels cas au

singulier? C'est une délicatesse de langage qu'on n'essayera pas d'introduire dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

9. C'est, ce sont. - Comme il règne une grande diversité d'usage relativement à l'emploi régulier de *c'est* et de *ce sont*, et que les meilleurs auteurs ont employé *c'est* pour annoncer un substantif au pluriel ou un pronom de la troisième personne au pluriel, on tolérera dans tous les cas l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont*. Ex. : *c'est* ou *ce sont des montagnes et des précipices*.

10. Concordance ou correspondance des temps. - On tolérera le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel. Ex. : *il faudrait qu'il vienne* ou *qu'il vînt*.

IX. - PARTICIPE

1. Participe présent et adjectif verbal. - Il convient de s'en tenir à la règle générale d'après laquelle on distingue le participe de l'adjectif en ce que le premier indique l'action, et le second l'état. Il suffit que les élèves et les candidats fassent preuve de bon sens dans les cas douteux. On devra éviter avec soin les subtilités dans les exercices. Ex. : *des sauvages vivent errant* ou *errants dans les bois*.

2. Participe passé. - Il n'y a rien à changer à la règle d'après laquelle le participe passé construit comme épithète doit s'accorder avec le mot qualifié, et construit comme attribut avec le verbe *être* ou un verbe intransitif doit s'accorder avec le sujet. Ex. : *des fruits gâtés*; - *ils sont tombés*; - *elles sont tombées*.

Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, lorsque le participe passé est suivi, soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé, on tolérera qu'il reste invariable, quels que soient le genre et le nombre des compléments qui précèdent. Ex. : *les fruits que je me suis laissé* ou *laissés prendre*; - *les sauvages que l'on a trouvé* ou *trouvés errant dans les bois*. Dans le cas où le participe passé est précédé d'une expression collective, on pourra à volonté le faire accorder avec le collectif ou avec son complément. Ex. : *la foule d'hommes que j'ai vue* ou *vus*.

X. - ADVERBE

Ne dans les propositions subordonnées. - L'emploi de cette négation dans un très grand nombre de propositions subordonnées donne lieu à des règles compliquées, difficiles, abusives, souvent en contradiction avec l'usage des écrivains les plus classiques.

Sans faire de règles différentes suivant que les propositions dont elles dépendent sont affirmatives ou négatives ou interrogatives, on tolérera la suppression de la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifiant: *Empêcher, défendre, éviter que*, etc. Ex. : *défendre qu'on vienne* ou *qu'on ne vienne*; *Craindre, désespérer, avoir peur, de peur que*, etc. Ex. : *de peur qu'il aille* ou *qu'il n'aille*;

Douter, contester, nier que, etc. Ex. : *je ne doute pas que la chose soit vraie* ou *ne soit vraie*;

Il tient à peu, il ne tient pas à, il s'en faut que, etc. Ex. : *il ne tient pas à moi que cela se fasse* ou *ne se fasse*.

On tolérera de même la suppression de cette négation après les comparatifs et les mots indiquant une comparaison : *autre, autrement que*, etc. Ex. : *l'année a été*

meilleure qu'on l'espérait ou qu'on ne l'espérait; - les résultats sont autres qu'on le croyait ou qu'on ne le croyait.

De même, après les locutions à *moins que, avant que*. Ex. : à *moins qu'on accorde le pardon* ou *qu'on n'accorde le pardon*.

OBSERVATION

Il conviendra, dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l'intelligence et le véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l'ignorance de quelque finesse ou de quelque subtilité grammaticale.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 26 février 1901.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Georges LEYGUES.

Août 1911 Article de Jean Jaurès dans *La Dépêche de Toulouse*: Pourquoi ne pas profiter de ce que les enfants de nos écoles connaissent et parlent encore, ce que l'on appelle d'un nom grossier 'le patois'? Ce ne serait pas négliger le français, ce serait le mieux apprendre, au contraire, que de le comparer familièrement, dans son vocabulaire, dans sa syntaxe, dans ses moyens d'expression, avec le languedocien et le provençal. Ce serait pour le peuple de la France du Midi le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit.

14 août 1925 Anatole de Monzie, Ministre de l'Instruction Publique:

[...]

À l'école primaire, nos instituteurs doivent habituer les enfants à mettre sous les mots toute la réalité qu'ils expriment. Le danger à éviter, c'est que nos enfants puissent employer des mots et des phrases sans leur donner toujours leur sens exact. Or, la traduction d'un mot français par un mot patois dispenserait trop souvent les maîtres et les élèves de cet effort salutaire – sans doute ils pourront avoir deux mots pour exprimer une même réalité; mais, soucieux de rapprocher les deux lexiques, ils risquent peut-être de ne plus rapprocher les mots des choses elles-mêmes. La traduction des mots les dispenserait de la vision des choses. Et d'autre part, quand nous faisons effort pour donner à tous les enfants de France une même langue claire et nette, où les mots et les phrases traduisent sans ambiguïté ni incertitude les idées ou les sentiments de chacun, ne serait-ce point se contredire soi-même que de fournir aux mots et aux tournures dialectales la facilité et la tentation de s'introduire dans le français de nos écoles?

[...]

7 janvier 1972 Le décret N° 72-19 relatif à l'enrichissement de la langue française prévoit la création des commissions de terminologie.

Le Premier ministre.

Vu le décret no 66-203 du 31 mars 1966 portant création d'un haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française;

Vu l'avis de l'Académie française consultée,

Décrète:

Art. 1^{er}. - Des commissions de terminologie seront instituées par arrêté ministériel auprès de toute administration centrale de l'État chaque fois que la situation l'exigera.

Art. 2. - La commission de terminologie a pour missions:

D'établir pour un secteur déterminé un inventaire des lacunes du vocabulaire français ;

De proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts indésirables aux langues étrangères.

Art. 3. - Les commissions de terminologie sont composées :

De représentants de l'administration relevant de l'autorité du ministre concerné ;

De personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés et à qui leurs fonctions confèrent une compétence particulière pour connaître du langage à enrichir et à épurer.

Aux membres ainsi désignés peuvent être adjoints un ou plusieurs représentants d'autres administrations utilisant le vocabulaire scientifique, technique ou professionnel soumis à l'étude de la commission.

Pourra être demandée la collaboration aux travaux de la commission de représentants du conseil international de la langue française.

Le président est nommé par le ministre compétent parmi les membres de la commission.

Le secrétariat de chaque commission est assuré par un fonctionnaire désigné par le ministre.

Art. 4. - A la diligence des présidents de commissions, les résultats des travaux menés à leur terme sont adressés au rapporteur général du haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, chargé de les coordonner.

Art. 5. - Sur proposition des présidents de commission, chaque ministre fixe, par arrêté contresigné par le ministre de l'éducation nationale, la liste des expressions et termes entérinés.

La liste 1 contient les expressions et termes nouveaux approuvés.

La liste 2, les expressions et termes dont l'emploi est suggéré par les commissions de terminologie et qui sont ainsi mis à l'épreuve.

Art. 6. - A compter de la publication des textes prévus à l'article précédent ou des dates d'effet fixées par ces arrêtés, les termes ou expressions figurant sur les listes 1 devront seuls être utilisés :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres et des fonctionnaires de l'État placés sous leur autorité.

2° Dans les correspondances, documents et productions de quelque nature que ce soit qui émanent des administrations, services et établissements publics de l'État (ou qui leur sont adressés).

3° Dans les marchés et contrats auxquels l'État ou les établissements publics de l'État sont parties.

4° Dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'État, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle ou bénéficiant de son concours financier à quelque titre que ce soit.

Art. 7. – Les modalités d'application du présent décret seront déterminées par arrêté des ministres compétents.

Art. 8. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1972.

Jacques Chaban-Delmas.

28 décembre 1976 René Haby, ministre de l'éducation nationale, arrête de nouvelles 'tolérances officielles':

Le ministre de l'éducation,

Vu l'arrêté du 26 février 1901 relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française;

Vu l'avis du conseil de l'enseignement général et technique,

Arrête :

Art. 1er — La liste annexée à l'arrêté du 26 février 1901 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de la programmation et cela coordination, le directeur des lycées, le directeur des collèges et le directeur des écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 décembre 1976.

René HABY

Liste des tolérances grammaticales ou orthographiques

Dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'éducation et sanctionnant les étapes de la scolarité élémentaire et de la scolarité secondaire, qu'il s'agisse ou non d'épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats dans les cas visés ci-dessous.

* * *

Chaque rubrique comporte un, deux ou trois articles affectés d'un numéro d'ordre. Chaque article comprend un ou plusieurs exemples et un commentaire encadré.

Les exemples et les commentaires se présentent sous des formes différentes selon leur objet.

Premier type :

Dans l'emploi de certaines expressions, l'usage admet deux possibilités sans distinguer entre elles des nuances appréciables de sens.

Il a paru utile de mentionner quelques-unes de ces expressions. Chaque exemple est alors composé de deux phrases placées l'une sous l'autre en parallèle. Le commentaire se borne à rappeler les deux possibilités offertes par la langue.

Deuxième type :

Pour d'autres expressions, l'usage admet une dualité de tournures, mais distingue entre elles des nuances de sens; le locuteur ou le scripteur averti accorde sa préférence à l'une ou à l'autre selon ce qu'il veut faire entendre ou suggérer.

Les rubriques qui traitent de ce genre d'expressions conservent, pour chaque exemple, deux phrases parallèles, mais le commentaire se modèle sur un schéma particulier.

Dans un premier temps, il rappelle les deux possibilités en précisant que le choix, entre elles, relève d'une intention; dans un second temps, il invite les correcteurs à ne

pas exiger des candidats la parfaite perception de tonalités parfois délicates de la pensée ou du style. La tolérance est introduite par la succession des deux formules: « L'usage admet, selon l'intention,... » et : « On admettra... dans tous les cas ».

Troisième type :

La dernière catégorie est celle des expressions auxquelles la grammaire, dans son état actuel, impose des formes ou des accords strictement définis, sans qu'on doive nécessairement considérer tout manquement à ces normes comme l'indice d'une défaillance du jugement; dans certains cas, ce sont les normes elles-mêmes qu'il serait difficile de justifier avec rigueur, tandis que les transgressions peuvent procéder d'un souci de cohérence analogique ou logique.

Dans les rubriques qui illustrent ces cas, chaque exemple est constitué par une seule phrase, à l'intérieur de laquelle s'inscrit entre parenthèses la graphie qu'il est conseillé de ne pas sanctionner. Selon la nature de la question évoquée, le commentaire énonce simplement la tolérance ou l'explique en rappelant la règle.

* * *

Parmi les indications qui figurent ci-après, il convient de distinguer celles qui précisent l'usage et celles qui proposent des tolérances. Les premières doivent être enseignées. Les secondes ne seront prises en considération que pour la correction des examens ou concours; elles n'ont pas à être étudiées dans les classes et encore moins à se substituer aux connaissances grammaticales et orthographiques que l'enseignement du français doit s'attacher à développer.

I. — Le verbe

1. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets à peu près synonymes à la troisième personne du singulier juxtaposés :

La joie, l'allégresse s'empara (s'emparèrent) de tous les spectateurs.

L'usage veut que, dans ce cas, le verbe soit au singulier.

On admettra l'accord au pluriel.

2 a. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets à la troisième personne du singulier unis par comme, ainsi que et autres locutions d'emploi équivalent :

Le père comme le fils mangeaient de bon appétit.

Le père comme le fils mangeait de bon appétit.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

2 b. Accord du verbe précédé de plusieurs sujets à la troisième personne du singulier unis par ou ou par ni :

Ni l'heure ni la saison ne conviennent pour cette excursion.

Ni l'heure ni la saison ne convient pour cette excursion.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

3. Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif accompagné d'un complément au pluriel :

À mon approche, une bande de moineaux s'envola.

À mon approche, une bande de moineaux s'envolèrent.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord avec le mot collectif ou avec le complément.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

4. Accord du verbe quand le sujet est plus d'un accompagné ou non d'un complément au pluriel :

Plus d'un de ces hommes m'était inconnu.

Plus d'un de ces hommes m'étaient inconnus.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

5. Accord du verbe précédé de un des... qui, un de ceux que, une des... que, une de celles qui, etc. :

La Belle au bois dormant est un des contes qui charment les enfants.

La Belle au bois dormant est un des contes qui charme les enfants.

L'usage admet, selon l'intention, l'accord au pluriel ou au singulier.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

6. Accord du présentatif c'est suivi d'un nom (ou d'un pronom de la troisième personne) au pluriel :

Ce sont là *de beaux résultats*.

C'est là de beaux résultats.

C'étaient ceux que nous attendions.

C'était ceux que nous attendions.

L'usage admet l'accord au pluriel ou au singulier.

7. Concordance des temps :

J'avais souhaité qu'il vint (qu'il vienne) *sans tarder.*

Je ne pensais pas qu'il eût oublié (qu'il ait oublié) *le rendez-vous.*

J'aimerais qu'il fût (qu'il soit) *avec moi.*

Dans une proposition subordonnée au subjonctif dépendant d'une proposition dont le verbe est à un temps du passé ou au conditionnel, on admettra que le verbe de la subordonnée soit au présent quand la concordance stricte demanderait l'imparfait, au passé quand elle demanderait le plus-que-parfait.

8. Participe présent et adjectif verbal suivis d'un complément d'objet indirect ou d'un complément circonstanciel :

La fillette, obéissant à sa mère, alla se coucher.

La fillette, obéissante à sa mère, alla se coucher.

J'ai recueilli cette chienne errant dans le quartier.

J'ai recueilli cette chienne errante dans le quartier.

L'usage admet que, selon l'intention, la forme en - *ant* puisse être employée sans accord comme forme du participe ou avec accord comme forme de l'adjectif qui lui correspond.

On admettra l'un et l'autre emploi dans tous les cas.

9. Participe passé conjugué avec *être* dans une forme verbale ayant pour sujet *on* :

On est resté (restés) *bons amis.*

L'usage veut que le participe passé se rapportant au pronom *on* se mette au masculin singulier.

On admettra que ce participe prenne la marque du genre et du nombre lorsque *on* désigne une femme ou plusieurs personnes.

10. Participe passé conjugué avec *avoir* et suivi d'un infinitif:

Les musiciens que j'ai entendus (entendu) *jouer.*

Les airs que j'ai entendu (entendus) jouer.

L'usage veut que le participe s'accorde lorsque le complément d'objet direct se rapporte à la forme conjuguée et qu'il reste invariable lorsque le complément d'objet direct se rapporte à l'infinitif.

On admettra l'absence d'accord dans le premier cas. On admettra l'accord dans le second, sauf en ce qui concerne le participe passé du verbe faire.

11. Accord du participe passé conjugué avec avoir dans une forme verbale précédée de en complément de cette forme verbale :

J'ai laissé sur l'arbre plus de cerises que je n'en ai cueilli.

J'ai laissé sur l'arbre plus de cerises que je n'en ai cueillies.

L'usage admet l'un et l'autre accord.

12. Participe passé des verbes tels que : *coûter, valoir, courir, vivre*, etc., lorsque ce participe est placé après un complément :

Je ne parle pas des sommes que ces travaux m'ont coûté (coûtées).

J'oublierai vite les peines que ce travail m'a coûtées (coûté).

L'usage admet que ces verbes normalement intransitifs (sans accord du participe passé) puissent s'employer transitivement (avec accord) dans certains cas.

On admettra l'un et l'autre emploi dans tous les cas.

13. Participes et locutions tels que *compris (y compris, non compris), excepté, ôté, étant donné, ci-inclus, ci-joint* :

13 a. Compris (y compris, non compris), excepté, ôté :

J'aime tous les sports, excepté la boxe (exceptée la boxe).

J'aime tous les sports, la boxe exceptée (la boxe excepté).

L'usage veut que ces participes et locutions restent invariables quand ils sont placés avant le nom avec lequel ils sont en relation et qu'ils varient quand ils sont placés après le nom.

On admettra l'accord dans le premier cas et l'absence d'accord dans le second.

13 b. Étant donné :

Étant données les circonstances...

Étant donné les circonstances...

L'usage admet l'accord aussi bien que l'absence d'accord.

13 c. *Ci-inclus, ci-joint* :

Ci-inclus (ci-incluse) la pièce demandée.

Vous trouverez ci-inclus (ci-incluse) copie de la pièce demandée.

Vous trouverez cette lettre ci-incluse.

Vous trouverez cette lettre ci-inclus.

L'usage veut que *ci-inclus, ci-joint* soient :

invariables en tête d'une phrase ou s'ils précèdent un nom sans déterminant :
variables ou invariables, selon l'intention, dans les autres cas.

On admettra l'accord ou l'absence d'accord dans tous les cas.

II. — Le nom

14. Liberté du nombre :

14 a :

De la gelée de groseille.

De la gelée de groseilles.

Des pommiers en fleur.

Des pommiers en fleurs.

L'usage admet le singulier et le pluriel.

14 b :

Ils ont ôté leur chapeau.

Ils ont ôté leurs chapeaux.

L'usage admet, selon l'intention, le singulier et le pluriel.

On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

15. Double genre :

Instruits (instruites) par l'expérience, les vieilles gens sont prudents (prudentes) : ils (elles) ont vu trop de choses.

L'usage donne au mot gens le genre masculin, sauf dans des expressions telles que : *les bonnes gens, les vieilles gens, les petites gens.*

Lorsqu'un adjectif ou un participe se rapporte à l'une de ces expressions ou lorsqu'un pronom la reprend, on admettra que cet adjectif, ce participe, ce pronom soient, eux aussi, au féminin.

16. Noms masculins de titres ou de professions appliqués à des femmes :

Le français nous est enseigné par une dame. Nous aimons beaucoup ce professeur. Mais il (elle) va nous quitter.

Précédés ou non de *Madame*, ces noms conservent le genre masculin ainsi que leurs déterminants et les adjectifs qui les accompagnent.

Quand ils sont repris par un pronom, on admettra pour ce pronom le genre féminin.

17. Pluriel des noms :

17 a. Noms propres de personnes :

Les Dupont (Duponts). Les Maréchal (Maréchale).

On admettra que les noms propres de personnes prennent la marque du pluriel.

17 b. Noms empruntés à d'autres langues :

Des maxima (des maximums). Des sandwiches (des sandwiches).

On admettra que, dans tous les cas, le pluriel de ces noms soit formé selon la règle générale du français.

III. — L'article

18. Article devant plus, moins, mieux.

Les idées qui paraissent les plus justes sont souvent discutables.

Les idées qui paraissent le plus justes sont souvent discutables.

Dans les groupes formés d'un article défini suivi de *plus, moins, mieux* et d'un adjectif ou d'un participe, l'usage admet que, selon l'intention, l'article varie ou reste invariable.

On admettra que l'article varie ou reste invariable dans tous les cas.

IV. — L'adjectif numéral

19. Vingt et cent :

Quatre-vingt-dix (quatre vingts dix) ans.

Six cent trente-quatre (six cents trente quatre) hommes.

En mil neuf cent soixante-dix-sept (mille neuf cents soixante dix sept).

On admettra que *vingt* et *cent*, précédés d'un adjectif numéral à valeur de multiplicateur, prennent la marque du pluriel même lorsqu'ils sont suivis d'un autre

adjectif numéral.

Dans la désignation d'un millésime, on admettra la graphie mille dans tous les cas.

N.B. — L'usage place un trait d'union entre les éléments d'un adjectif numéral qui forment un ensemble inférieur à cent.

On admettra l'omission du trait d'union.

V. — L'adjectif qualificatif

20. *Nu, demi* précédant un nom :

Elle courait nu-pieds (nus pieds).

Une demi-heure (demie heure) *s'écoula*.

L'usage veut que nu, demi restent invariables quand ils précèdent un nom auquel ils sont reliés par un trait d'union.

On admettra l'accord.

21. Pluriel de *grand-mère, grand-tante*, etc. :

Des grand-mères.

Des grands-mères.

L'usage admet l'une et l'autre graphie.

22. *Se faire fort de* :

Elles se font fort (fortes) *de réussir*.

On admettra l'accord de l'adjectif.

23. Avoir l'air :

Elle a l'air doux.

Elle a l'air douce.

L'usage admet que, selon l'intention, l'adjectif s'accorde avec le mot air ou avec le sujet du verbe avoir.

On admettra l'un et l'autre accord dans tous les cas.

VI. — Les indéfinis

24. *L'un et l'autre* :

24 a. *L'un et l'autre* employé comme adjectif :

1. *J'ai consulté l'un et l'autre document.*

J'ai consulté l'un et l'autre documents.

2. *L'un et l'autre document m'a paru intéressant.*

L'un et l'autre document m'ont paru intéressants.

1. *L'usage admet que, selon l'intention, le nom précédé de l'un et l'autre se mette au singulier ou au pluriel.*

On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

2. Avec le nom au singulier, l'usage admet que le verbe se mette au singulier ou au pluriel.

24 b. *L'un et l'autre* employé comme pronom :

L'un et l'autre se taisait.

L'un et l'autre se taisaient.

L'usage admet que, selon l'intention, le verbe précédé de l'un et l'autre employé comme pronom se mette au singulier ou au pluriel.

On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

25. *L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* :

25 a. *L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* employés comme adjectif.

L'un ou l'autre projet me convient.

L'un ou l'autre projet me conviennent.

Ni l'une ni l'autre idée ne m'inquiète.

Ni l'une ni l'autre idée ne m'inquiètent.

L'usage veut que le nom précédé de *l'un ou l'autre* ou de *ni l'un ni l'autre* se mette au singulier; il admet que, selon l'intention, le verbe se mette au singulier ou au pluriel.

On admettra, pour le verbe, l'un et l'autre accord dans tous les cas.

25 b. *L'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre* employés comme pronoms.

De ces deux projets, l'un ou l'autre me convient.

De ces deux projets, l'un ou l'autre me conviennent.

De ces deux idées, ni l'une ni l'autre ne m'inquiète.

De ces deux idées, ni l'une ni l'autre ne m'inquiètent.

L'usage admet que, selon l'intention, le verbe précédé de *l'un ou l'autre* ou de *ni l'un ni l'autre* employés comme pronoms se mette au singulier ou au pluriel.

On admettra l'un et l'autre nombre dans tous les cas.

26. Chacun :

Remets ces livres chacun à sa place.

Remets ces livres chacun à leur place.

Lorsque *chacun*, reprenant un nom (ou un pronom de la troisième personne) au pluriel, est suivi d'un possessif, l'usage admet que, selon l'intention, le possessif renvoie à *chacun* ou au mot repris par *chacun*.

On admettra l'un et l'autre tour dans tous les cas.

VII. — « Même » et « tout »

27. Même :

Dans les fables, les bêtes mêmes parlent.

Dans les fables, les bêtes même parlent.

Après un nom ou un pronom au pluriel, l'usage admet que *même*, selon l'intention, prenne ou non l'accord.

On admettra l'une ou l'autre graphie dans tous les cas.

28. Tout :

28 a. *Les proverbes sont de tout temps et de tout pays.*

Les proverbes sont de tous temps et de tous pays.

L'usage admet, selon l'intention, le singulier ou le pluriel.

28 b. *Elle est toute (tout) à sa lecture.*

Dans l'expression *être tout à...*, on admettra que *tout*, se rapportant à un mot féminin, reste invariable.

28 c. *Elle se montra tout (toute) étonnée.*

L'usage veut que *tout*, employé comme adverbe, prenne la marque du genre et du nombre devant un mot féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré et reste invariable dans les autres cas.

On admettra qu'il prenne la marque du genre et du nombre devant un nom féminin commençant par une voyelle ou un *h* muet

VIII. — L'adverbe « ne » dit explétif

29. *Je crains qu'il ne pleuve.*

Je crains qu'il pleuve.

L'année a été meilleure qu'on ne l'espérait.

L'année a été meilleure qu'on l'espérait.

L'usage n'impose pas l'emploi de *ne* dit explétif.

IX. — Accents

30. Accent aigu :

Assener (asséner); *referendum* (référendum).

Dans certains mots, la lettre *e*, sans accent aigu, est prononcée [é] à la fin d'une syllabe.

On admettra qu'elle prenne cet accent — même s'il s'agit de mots d'origine étrangère — sauf dans les noms propres.

31. Accent grave :

Événement (événement); *je céderai* (je céderai).

Dans certains mots, la lettre *e* avec un accent aigu est généralement prononcée [è] à la fin d'une syllabe.

On admettra l'emploi de l'accent grave à la place de l'accent aigu.

32. Accent circonflexe :

Crâne (crane); *épître* (épître); *crûment* (cruement).

On admettra l'omission de l'accent circonflexe sur les voyelles *a, e, i, o, u* dans les mots où ces voyelles comportent normalement cet accent, sauf lorsque cette tolérance entraînerait une confusion entre ceux mots en les rendant homographes (par exemple : *tâche/tache*; *forêt/foret*; *vous dites/vous dites*; *rôder/roder*; *qu'il fût/il fut*).

X. — Trait d'union

33. *Arc-en-ciel* (arc en ciel); *nouveau né* (nouveau né), *crois-tu?* (crois tu?); *est-ce vrai?* (est ce vrai?); *dit-on* (dit on); *dix-huit* (dix huit); *dix-huitième* (dix huitième); *par-ci, par-là* (par ci, par là).

Dans tous les cas, on admettra l'omission du trait d'union, sauf lorsque sa présence évite une ambiguïté (*petite-fille/petite fille*) ou lorsqu'il doit être placé avant et après le *t* euphonique intercalé à la troisième personne du singulier entre une forme verbale et un pronom sujet postposé (*viendra-t-il?*).

* * *

Observation

Dans les examens ou concours visés en tête de la présente liste, les correcteurs, graduant leurs appréciations selon le niveau de connaissances qu'ils peuvent exiger des candidats, ne compteront pas comme fautes graves celles qui, en dehors des cas mentionnés ci-dessus, portent sur de subtiles particularités grammaticales.

11 mars, 1986 Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Paris le 11 mars 1986

Le Premier ministre, à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée

de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre. Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels;
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat.

dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties.

- dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en oeuvre de ces dispositions.

LAURENT FABIUS

ANNEXE

Règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Les féminins des noms de métier, fonction, grade ou titre sont formés par application des règles suivantes :

1. L'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette.
2. a) Les noms terminés à l'écrit par un " e " muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable...

Remarque. - On notera que le suffixe féminin " esse " n'est plus employé en français moderne : une poétesse...

b) Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que le "e" muet ont un féminin en " e " : une chargée de mission, une déléguée.

c) Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne, à l'exception des noms se terminant par " eur " ont :

- un féminin identique au masculin : une médecin.
- ou un féminin en " e " avec éventuellement l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne...

d) Les noms masculins terminés en " eur " ont :

- si le "t" appartient au verbe de base, un féminin en " teuse " : une acheteuse... ;
- si le "t" n'appartient pas au verbe de base, un féminin en " trice " : une animatrice...

Remarques :

- l'usage actuel a tendance à donner un féminin en " trice ", même à des noms dans lesquels le " t " appartient au verbe de base : une éditrice... ;
- dans certains cas, la forme en " trice " n'est pas aujourd'hui acceptée ; dans ce cas on emploiera un féminin identique au masculin : une auteur...

e) Les autres noms masculins terminés en " eur " ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en " euse " : une vendeuse, une danseuse...

Remarque. - Le suffixe féminin " esse " n'est plus employé en français moderne : une demanderesse... Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, que ce soit pour la forme ou le sens, il est recommandé, faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : une proviseur, une ingénieur, une professeur...

6 mars, 1998 Le Premier ministre à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

Voilà plus de dix ans, le 11 mars 1986, mon prédécesseur, Laurent Fabius, adressait aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'Etat. Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos moeurs.

Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones, fera le point sur l'état de la question. La commission pourra s'appuyer notamment sur les travaux accomplis en 1984 et 1985 par la commission pour la féminisation des noms de métier et de fonction. Son étude devra m'être remise dans le courant du second semestre 1998.

En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française se propose d'établir un guide pour les usagers. Ce guide, qui recensera les termes utilisés dans les pays francophones et contiendra des recommandations concernant les formes féminines les mieux adaptées à nos usages, fera l'objet d'une large diffusion.

Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature.

Lionel Jospin

I. B. (b) *L'emploi de la langue française (2006)*

L'emploi de la langue française en 2006 : le cadre légal, DGLFLF, 2006

« La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française s'est substituée à la loi du 31 décembre 1975, dont elle élargit le champ d'application et renforce les dispositions. Ce texte dotant la France d'une législation linguistique a inspiré de nombreux États, notamment en Europe. **Il n'a pas vocation à préserver la pureté du français en faisant la chasse aux mots étrangers : il porte sur la présence du français et non sur son contenu.** » [...] « Le décret du 3 juillet 1996 prévoit que les **termes et expressions** issues du dispositif d'enrichissement de la langue française ayant fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* sont **obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères dans tous les textes légaux et réglementaires ainsi que dans les correspondances et documents de quelque nature qu'ils soient qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat** ».

II. Analyse des modes d'intervention dans des textes prescriptifs

II. A. *Dictionnaire de l'Académie*

Dictionnaire de l'Académie, neuvième édition (consultation du 14-07-2006)

Les remarques normatives de la neuvième édition visent notamment

(a) À prévenir diverses confusions et impropriétés :

« C'est une faute que d'écrire ou de prononcer Dilemne, par contamination avec Indemne » (DILEMME)

« Ce verbe ne signifie pas " attirer l'attention ". On ne doit pas dire, par exemple : Cet événement nous interpelle, mais s'impose à notre attention, nous incite à agir, nous révolte, etc. » (INTERPELLER ou INTERPELER)

(b) À mettre en garde contre des extensions de sens abusives :

« Fondamental comme équivalent ou superlatif de Grand, Important, Primordial est un dévoiement de sens à prohiber » (FONDAMENTAL, -ALE)

« On ne peut gérer que des biens matériels ou ce qui peut y être assimilé. L'emploi extensif de ce verbe à d'autres domaines, comme dans " gérer un divorce, une maladie, un échec ", etc., est de très mauvaise langue et doit être proscrit » (GÉRER).

(c) À recommander l'emploi d'un mot français à la place d'un mot étranger :

« Reproduction exacte, imprimée, gravée, photographiée, etc., d'un document écrit, d'un dessin, d'un tableau. (...) Spécialt. Réédition à l'identique. Doit être préféré à l'anglais Reprint » (FAC-SIMILÉ).

« Doit être préféré au mot anglais Self-service et à l'abréviation Self » (LIBRE-SERVICE)

(d) À indiquer le bon usage par une recommandation d'emploi qui met en lumière les constructions, les nuances diverses que permet la langue :

« Condamnée par Littré d'après une remarque de Voltaire, la locution adverbiale *Par contre* a été utilisée par d'excellents auteurs français, de Stendhal à Montherlant, en passant par Anatole France, Henri de Régnier, André Gide, Marcel Proust, Jean Giraudoux, Georges Duhamel, Georges Bernanos, Paul Morand, Antoine de Saint-Exupéry, etc. Elle ne peut donc être considérée comme fautive, mais l'usage s'est établi de la déconseiller, chaque fois que l'emploi d'un autre adverbe est possible » (CONTRE).

(e) À fixer et maintenir le bon usage par le rappel de certaines règles ou tolérances :

« Dans sa déclaration du 14 juin 1984, l'Académie a rappelé que la distinction des sexes n'était pas pertinente pour rendre compte de la différence entre les genres grammaticaux, et que le genre non marqué était préférable, lorsque l'usage ne s'y opposait pas, pour les noms de titres, de professions, de fonctions : le juge, le délégué, le docteur, le président désignent indifféremment un homme ou une femme ; il n'y a pas lieu de créer des équivalents féminins à ces termes » (GENRE).

II. B. Manuels prescriptifs

Le Langage vicieux corrigé (Jullien, 1853) (v. photocopie en annexe, 5 pages)

Les provincialismes corrigés (Reynier, 1878) (v. photocopie en annexe, 8 pages)

Ne dites pas ... Mais dites (Le Gal, 1946) (v. photocopie en annexe, 4 pages)

II. C. Listes officielles de terminologie

Journal officiel du 30 janvier 2003

« Vocabulaire de l'armement

(arme) de défense à balles souples

Abréviation : DBS.

Domaine : Armement/Sécurité.

Définition : Arme de défense projetant des balles en caoutchouc non perforantes.

Note :

1. Le terme « arme » peut être remplacé par tout autre terme approprié, tel « pistolet » ou « fusil ».

2. « Flash-ball », marque déposée française, ou « flashball », ne doivent pas être employés.

Équivalent étranger : - »

Journal officiel du 22 juillet 2005

« Recommandation sur les équivalents français du mot *gender*.

L'utilisation croissante du mot genre dans les médias et même les documents administratifs, lorsqu'il est question de l'égalité entre les hommes et les femmes, appelle une mise au point sur le plan terminologique.

On constate en effet, notamment dans les ouvrages et articles de sociologie, un usage abusif du mot genre, emprunté à l'anglais *gender*, utilisé notamment en composition dans des expressions telles *gender awareness*, *gender bias*, *gender disparities*, *gender studies*..., toutes notions relatives à l'analyse des comportements sexistes et à la promotion du droit des femmes. Le sens en est très large, et selon l'UNESCO, « se réfère aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes » et « comprend toujours la dynamique de l'appartenance ethnique et de la classe sociale ». Il semble délicat de vouloir englober en un seul terme des notions aussi vastes.

En anglais, l'emploi de *gender* dans ces expressions constitue un néologisme et correspond à une extension de sens du mot qui signifie *genre grammatical*. De plus, ce terme est souvent employé pour désigner exclusivement les femmes ou fait référence à une distinction selon le seul sexe biologique.

Or, en français, le mot *sexe* et ses dérivés *sexiste* et *sexuel* s'avèrent parfaitement adaptés dans la plupart des cas pour exprimer la différence entre hommes et femmes, y compris dans sa dimension culturelle, avec les implications économiques, sociales et politiques que cela suppose.

La substitution de *genre* à *sexe* ne répond donc pas à un besoin linguistique et l'extension de sens du mot *genre* ne se justifie pas en français. Dans cette acception particulière, des expressions utilisant les mots *genre* et a fortiori l'adjectif *genré*, ou encore le terme *sexospécificité*, sont à déconseiller.

Toutefois, pour rendre la construction adjectivale du mot *gender*, fréquente en anglais, on pourra préférer, suivant le contexte, des locutions telles que *hommes et femmes*, *masculin et féminin* ; ainsi on traduira *gender equality* par *égalité entre hommes et femmes*, ou encore *égalité entre les sexes*.

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande, plutôt que de retenir une formulation unique, souvent peu intelligible, d'apporter des solutions au cas par cas, en privilégiant la clarté et la précision et en faisant appel aux ressources lexicales existantes. »

Journal officiel du 25 mars 2006

« Vocabulaire général

testage, n.m.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Le fait de pratiquer un contrôle, une vérification, une évaluation, un test.

Équivalent étranger : *testing*. »

« **test de discrimination**

Forme abrégée : *test*, n.m.

Domaine : Social-Emploi.

Définition : Opération qui vise à déceler des comportements discriminatoires en effectuant successivement des démarches analogues au nom de personnes différentes par l'origine ou l'apparence.

Note : L'emploi du mot testing, emprunté à l'anglais, est à proscrire.

Équivalent étranger : – »

« diffusion pour baladeur

Domaine : Audiovisuel-Télécommunications/Internet.

Définition : Mode de diffusion sur l'internet de fichiers audio ou vidéo qui sont téléchargés à l'aide de logiciels spécifiques afin d'être transférés et lus sur un baladeur numérique.

Note : Au Québec, on emploie le terme « baladodiffusion ».

Équivalent étranger : podcasting. »

Journal officiel du 5 avril 2006

« personnalisation, n.f.

Domaine : Automobile.

Définition : Modification apportée, notamment au moyen d'accessoires, à l'aspect, à l'aménagement ou au moteur d'un véhicule de série, de façon à le rendre plus conforme aux goûts de son propriétaire.

Note : L'emploi du terme anglais custom, pour désigner le véhicule lui-même, est à proscrire.

Équivalent étranger : customization, tuning. »

« cliquer-parler, n.m.

Domaine : Télécommunications/Internet-Informatique.

Définition : Service permettant à un internaute d'établir une liaison vocale avec un opérateur et de dialoguer avec lui pendant qu'il visite un site.

Note : L'internaute clique sur un bouton d'appel et peut être mis immédiatement en relation avec un opérateur (en anglais : Web call through), ou être rappelé au numéro de téléphone qu'il a indiqué (en anglais : Web call back).

Équivalent étranger : click and talk, Web call back, Web call through. »

« dialogue en ligne

Forme abrégée : dialogue, n.m.

Domaine : Informatique-Télécommunications/Internet.

Définition : Conversation entre plusieurs personnes connectées en même temps à un réseau, qui échangent des messages s'affichant en temps réel sur leur écran.

Équivalent étranger : chat.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « causerie » au Journal officiel du 16 mars 1999. »

« salle d'exposition

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Équivalent étranger : showroom. »

**II. D. Histoire d'un cas-type à travers dictionnaires et grammaires :
« malgré que » (1787-2006)**

II.D. (a) Quelques dictionnaires, grammaires, manuels, chroniques (1801-1989 [puis sur l'internet])

Desgrouais, 1801. *Les gasconismes corrigés. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée.*

Malgré que, pour quoique.

Pourquoi êtes-vous sorti, *malgré que* je vous l'aie défendu ? *quoique* je vous l'aie défendu

Pourquoi, mon fils, *te fais-tu* de ces gens-là *malgré que* je te le défende tous les jours ?

Pourquoi *fréquentes-tu* ces gens-là, *quoique* je te le défende, etc.

Ceux qui écrivent et prononcent *malgre* pour *malgré*, font deux fautes grossières.

Mollard, 1803. *Dictionnaire grammatical du mauvais langage.*

J'y irai, *malgré qu'il* y soit ; cette locution n'est pas française. Malgré ne se construit qu'avec le verbe *avoir* ; *malgré qu'il* en ait. Quand je dis, *malgré que* vous en eussiez, c'est comme si je disois, quelque mauvais gré que vous en eussiez ; par-tout ailleurs il est préposition.

Michel, 1807. *Dictionnaire des expressions vicieuses.*

Malgré que, pour *quoique*. Ne dites pas, Malgré qu'il soit pauvre, il est honnête homme. Il est de très-bonne maison, malgré qu'il ne soit pas riche – *Quoiqu'il soit pauvre, etc., quoiqu'il ne soit pas riche.*

Mais on dit bien, *Il a fait telle chose malgré moi, malgré que j'en eusse.*

Rolland, 1810. *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et les Basses-Alpes, accompagnées de leur correction.*

Malgré que, pour quoique. Malgré que le vin lui soit nuisible, il en boit toujours.

-- Quoique le vin lui soit nuisible, etc. Malgré qu'il soit malade, il ne manque pas de courage.

-- Quoique malade, il ne manque pas de courage.

On dit cependant, il a fait telle chose, malgré que j'en eusse, ou malgré moi.

Laveaux, 1822. *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française. 2^e éd.*

Malgré. Préposition. Elle régit les noms sans le secours d'une autre préposition. *Malgré son père, malgré ses supérieurs.* – *Malgré la pluie, malgré la grêle.* On ne peut dire *malgré que*, que dans ces sortes de phrases, *malgré que vous en ayez, malgré qu'il en ait*, c'est-à-dire, malgré vos efforts, malgré ses efforts. On ne peut pas dire, *malgré qu'il ait fait cela, malgré que je fasse, malgré que je sois* ; il faut dire, *quoiqu'il ait fait cela, quoique je fasse, quoique je sois.*

Blondin, 1823. Manuel de la pureté du langage.

Malgré que je lui aie conseillé. Quoique je lui aie conseillé.

Dans aucun cas, malgré ne peut être suivi d'un que conjonctif. Il précède toujours ou un article, ou un pronom personnel. Ex. : Malgré la mauvaise fortune, malgré moi.

Reynier, 1829. Corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation.

Malgré qu'il le veuille, je ne le ferai pas. Solécisme. Il faut : *bien qu'il le veuille, quoiqu'il le veuille.*

Malgré que ne se dit plus que dans le sens de *mauvais gré que*, autrement dit, qu'avec le verbe *avoir* précédé du pronom *en* : *malgré que j'en aie, je fais toujours quelques fautes*, c'est-à-dire *quelque mauvais gré que j'en aie* ; et, pour parler français, *quelque fâché que j'en sois*, etc.

Legoarant, 1832. Nouvelle orthologie française.

Malgré que – quoique

Malgré veut dire *contre le gré de* : *Malgré moi, malgré eux.* *Malgré que* signifie *en dépit que*, et ne peut se placer que devant le verbe *avoir* précédé de *en* : Il le fera *malgré qu'il* en ait. Il le fallut bien, *malgré que* j'en eusse.

Hors de cette acception, il faut employer *quoique* et ne pas dire : *malgré qu'il* en ait trop, il ne veut pas en vendre, etc., mais *quoiqu'il* en ait trop, etc. *Quoique* j'en eusse parlé le premier. *Quoiqu'il* en eût donné à mon frère. *Quoique* j'en fusse persuadé, etc.

F. P. 1834. Manuel de la conversation, ou recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique, avec leur correction.

Malgré – Ce mot ne peut être suivi de *que*. *Malgré qu'il* assure n'en rien savoir, etc ; Dites : *Bien qu'il* assure, etc.

Biscarrat, 1835. Nouveau manuel de la pureté du langage revu et augmenté par A. Boniface.

MALGRÉ QUE, con., n'est plus d'usage qu'avec le verbe *avoir* ; précédé de *en* ; malgré qu'il en ait, malgré que j'en eusse. – Mais dans tout autre cas, remplacez *malgré que* par *quoique*. Cette conjonction ne se dit plus, malgré l'autorité de Bossuet qui l'a souvent employée.

Platt de Concarneau, 1835. Dictionnaire critique et raisonné du langage vicieux ou réputé vicieux

Il le fera malgré qu'on le défende.

Il le fera quoiqu'on le défende.

"*Malgré que* n'est plus d'usage qu'avec le verbe *avoir*, précédé de la préposition *en*; en effet *malgré que* veut dire *mauvais gré que*; *quelque mauvais gré que*; ainsi *malgré que j'en aie*, *malgré que j'en eusse*, veut dire *mauvais gré que j'en aie*, *quelque mauvais grés que j'en eusse*; construction qui ne peut avoir lieu avec tout autre verbe.

Malgré que je fasse, malgré que je sois ne doivent donc pas se dire. Il faut remplacer malgré par quoique, bien que et dire: quoique je fasse, bien que je sois. " (Grammaire des grammaires. t.2)

Martin, 1840. *Le glaneur grammatical.*

Malgré que. Ne dites pas: je partirai, *malgré que* vous vous y opposiez; dites: *quoique* vous vous y opposiez. *Malgré que* n'a jamais été employé par nos bons écrivains dans le sens de *quoique*. Cete conjonction ne peut avoir pour complément qu'un substantif ou un pronom. Cependant il est permis d'employer *malgré que* avec le verbe *avoir*, et précédé du mot *en*. *Malgré qu'il en ait, malgré que vous en ayez*, je passerai outré. (Vaugelas, Acad.)

Sauger-Préneuf, 1843. *Locutions vicieuses, les plus répandues dans la société.*

J'irai à la campagne, malgré qu'il fasse mauvais temps.

J'irai à la campagne, quoiqu'il fasse mauvais temps.

Malgré que est une expression dont ne se sont pas servis nos bons écrivains. On la trouve cependant employée avec le verbe avoir. On lit dans l'Académie: malgré qu'il en ait. Hors de là, malgré, qui signifie mauvais gré, est une préposition qui ne peut avoir pour complément qu'un substantif.

Alph. G., 1858. *Glossaire neuchatelois ou fautes de langage corrigées.*

Malgré que, qui était français dans le 17^e siècle, ne l'est plus ; il a été remplacé en France par QUOIQUE et BIEN QUE ; mais nous le conservons en Suisse. On pourrait faire une semblable remarque sur plusieurs mots, par exemple, sur *à cause que* et *moyennant que*, que nous disons assez fréquemment, à l'exemple des écrivains du siècle de Louis XIV, mais que ceux du 19^e siècle n'emploient plus. Nous conservons, en fait de vêtements, des modes qui ont été déjà remplacées par d'autres modes dans la capitale ; la même chose nous arrive quelquefois, en fait de langage.

« Un ancien professeur », 1875. *Les locutions vicieuses corrigés et la synonymie des mots usuels.*

Malgré. Cette préposition ne peut avoir pour régime u'un nom ou un pronom : *Malgré* la pluie et *malgré* nous, il a voulu sortir. On ne dit plus *malgré que* quelques auteurs le disent encore dans les expressions suivantes ; *malgré qu'il en ait, malgré que j'en aie*, c'est-à-dire en dépit de lui, en dépit de moi. *Malgré* signifie contre la volonté et exprime une opposition réelle, une résistance soutenue, mais sans effet. *Nonobstant* donne seulement à entendre qu'une cause agit sans être empêchée par une autre. Il s'est marié malgré ses parents. François Ier, *nonbstant* la différence de religion, soutint les protestants d'Allemagne

On ne doit pas ajouter *malgré lui* aux verbes *forcer, contraindre* ; ce serait un pléonasma : Il y a été contraint *malgré lui*.

Vincent, 1910. *Le péril de la langue française.*

Malgré que, conjonction, suivie d'un verbe, pour : quoique.

Malgré (dans l'ancien français *maugré*, d'où *maugréer*) s'emploie avec un nom ou un pronom : *Je suis parti malgré lui, malgré ses instances*, et non pas : *malgré qu'il insistât*. *Malgré* a gardé son caractère de substantif, comme en dépit de, qui en est, à peu près, le synonyme. Voilà pourquoi on dit encore : *Je vous en saurai bon gré* ; et avec le verbe *avoir*, que jouant le rôle du pronom relatif *malgré qu'il en ait* (quelque soit le mauvais gré qu'il en ait), comme : *en dépit qu'il en ait*.

La suppression de la préposition de après *malgré* suivi d'un nom ou d'un pronom est un reste de la vieille construction française qu'on retrouve encore dans *hôtel-Dieu*, pour *hôtel de Dieu*.

Or, si l'on peut dire, au figuré et par une métaphore hardie, quoiqu'elle passe inaperçue : *malgré ses instances* (avec le mauvais gré, l'opposition de ses instances), comme on dit : *en dépit de ses instances*, on ne saurait dire : *malgré qu'il insistât*, non plus que : *en dépit qu'il insistât*. Si on l'analyse, cette locution équivaut, en effet, à *avec le mauvais gré qu'il insistât*, ou *avec le mauvais gré de cela qu'il insistât*, : ce qui n'a aucun sens.

Joran, 1915. *Le péril de la syntaxe.*

malgré

malgré que

Que ce soit "malgré" ou conformément "à" votre désir, il faut en passer par là.

Ne dites pas: "Malgré que" je sois malade, il fait du bruit. "Quoique" je sois malade... Beaucoup de personnes cherchent aujourd'hui à remettre en usage l'ancienne tournure malgré que, tombée en désuétude depuis le XVIIe siècle, et remplacée par quoique, bien que, encore que, lors même que, etc. Nous ne voyons aucun avantage à cette tentative de régression: les courants du langage ne se remontent pas.

Thérive, 1929. *Querelles de langage.*

Une autre querelle s'est élevée entre M. Paul Souday et diverses personnes. J'en suis le premier responsable, attendu que j'avais demandé à l'éminent critique si l'expression *quoi qu'il en ait* employée par lui était autorisée le moins du monde.

A mes yeux, et jusqu'à ce qu'on me découvre l'emploi classique de ce tour (je ne l'ai vu que chez Brunetière, mais non pas chez les auteurs que ce professeur pastichait assidûment_ je tiens ce *quoi qu'il en ait* pour une extension un peu gauche de *malgré qu'il en ait*.

Cette dernière tournure est logique autant qu'usitée en bon français. Je ne crois pas en revanche qu'on puisse bien dire *en avoir* tout court au sens d'*en éprouver, en penser...* Je suppose même que la peur du *malgré que* employé à tort pour bien que a engendré ce *quoi qu'il en soit, quoi qu'il en pense, etc...*

Ce qui départagera les adversaires, c'est évidemment les textes ; je prie instamment mes lecteurs de signaler les exemples anciens qu'ils pourraient trouver ce *quoi qu'il en ait*, en faisant des vœux diaboliques pour qu'ils n'en trouvent pas...

M. Victor Snell estime l'expression correcte puisqu'elle correspond à *quoi qu'il en soit....* Je me permets d'en douter de plus en plus. Car on dit » *Il en est des grandes joies comme de grandes douleurs : elles tuent* ». Et l'on ne dit point : *qu'en avez-vous ? pour qu'en pensez-vous ?*

Une confusion plus grave encore à dire *quoiqu'il en ait* (en un seul mot), lequel, d'après M. Souday, ne signifie plus rien. Je suis de son avis. Et pis encore : voici surgir un *bien qu'il en ait*, que se permet un critique fort connu.

M. Ernest Tisserand me signale à ce propos qu'en Basse-Normandie ce dernier tour est usité par les paysans : *bî qu'il en ait* (toujours au sens de *bon gré, mal gré, qu'il en ait du plaisir ou de la peine*). Cette remarque ne justifie pas le baroque *bien que*, mais démontre l'origine populaire de la confusion, et en somme les dangers du *quoi que* substitué au *malgré que*...

Voici d'ailleurs les références touchant la première expression, que m'envoie le plus assidu et le plus respecté de mes confrères belges, le P. Deharveng.

Quoi qu'il en ait au sens de *malgré qu'il en ait* se trouve déjà dans Sainte-Beuve et dans Louis Veuillot. C'est assez pour donner raison à M. Souday qui ne tient pas l'expression pour illogique ni barbare, et c'est assez pour me convaincre à peu près ; car Veuillot est un très bon écrivain naturel, Sainte-Beuve est un passable écrivain surveillé (son génie mis à part, que j'adore plus que personne).

Le même *quoi qu'il en ait* a été employé par Brunetière, où je l'ai signalé, par Jules Lemaître (*Impressions de théâtre*, IV, 31), par Faguet, par M. de Vogüé, par Alphonse Daudet (*l'Immortel*, p. 78), par M. d'Haussonville, par Maurice Barrès, par Paul Bourget, sans parler de nombreux auteurs encore vivants et qui ne font autorité ni par leur bon usage ni même par leur renom.

Même en ajoutant Brunetière, la liste n'est pas encore éblouissante quoique respectable. Elle suffit pourtant à montrer l'intrusion dans la langue d'une expression qui n'existe que par une analogie assez parente d'une confusion.

On peut donc considérer que l'emploi de ce tour est constant dans la langue moderne. Je ne souhaite pas moins, puisqu'il s'agit toujours de l'usage écrit et non de l'oral, que l'on emploie plutôt *quoi qu'il en pense* et *malgré qu'il en ait*, lequel a été créé tout exprès. Cela n'empêchera personne d'entrer à l'Académie ni d'avoir du génie, du talent ou de la puissance.

Je n'aurais jamais de moi-même évoqué la fameuse question de *malgré que*... qui a le renom de servir de pont-aux-ânes en matière de langage. Je la croyais rebattue, indigne de nos entretiens. Mais j'avoue qu'elle obsède encore le public. Et puis, à huit jours d'intervalle, deux académiciens ont daigné (à vrai dire, après boire) me consulter là-dessus ! Que mes lecteurs m'excusent donc si je traite une querelle rebattue.

Malgré que au sens de *quoique* est considéré par certaines gens comme élégant et archaïque. Là gît l'erreur. Il appartient au langage populaire et l'on n'en trouve pas d'exemples avant certains auteurs lâchés du XVIIIe siècle. Casanova en est farci. Jusqu'à nouvel ordre, *malgré que* est de la langue concierge, bien qu'on puisse expliquer par une analogie toute simple l'abus de cet emploi.

M. Clédat a voulu l'autoriser au nom de la science. M. Gide au nom du naturel ; M. Paul Souday, M. Jacques Boulenger ont défendu les positions de l'art de l'usage littéraire. Je ne saurais retracer en détail leurs arguments excellents.

Donc *malgré que*, selon la tradition, n'est correct qu'avec le tour verbal en avoir. *Malgré que j'en aie, que tu en aies* (etc...), c'est-à-dire *quelque mauvais gré que j'en aie*... L'Académie, aux dernières recherches sur le dictionnaire, avait imaginé d'interdire aussi cet emploi-là ! Des érudits, suscités de son sein, lui ont remontré que cette défense

serait absurde et barbare ; et pour une fois le *Grammaire-Club* a l'honneur de s'accorder à l'illustre Compagnie.

En dépit que j'en aie... est aussi fort bon, et l'auteur de Xavier aime employer ce tour pour alarmer ses candides lecteurs. L'expression est impossible à analyser ; mais comme elle date du XVII^e siècle, elle est louable.

Dans les succédanés purs et simples de *quoique*, *bien que*, il faut avouer que *encore que...* est redevenu tout naturel ; cependant c'est à Brunetière et à Faguet qu'il doit sa renaissance. *Combien que...* reste vraiment pédantesque. Il est mort sous Louis XIII.

Mais je pourrais, hélas ! vous citer un mien ami, qui donne dans le *quoi qu'il en ait* par une crainte vague du terrible *malgré que...*

Ses pareils ont entendu dire que *malgré que* était incorrect ; ils n'osent donc pas écrire même l'excellent *malgré que j'en eusse* ; et ils commettent l'affreux *quoi que j'en eusse...* Ceci nous ramène à l'étude précédente.

Le Gal, 1932. Cent manières d'accommoder le français.

« *Malgré qu'elle eût* la bouche bonne et le corps souple... » (H. de RÉGNIER)

comme locution conjonctive dans *malgré que j'en aie qu'il en ait*, c'est-à-dire quelque soit le mauvais gré que j'en aie, qu'il en ait. Mais *malgré que* ne peut être employé autrement que dans cette expression. On ne peut donc dire *malgré que j'aie besoin, que je sois en retard*, puisque cela équivaut à mauvais gré que j'aie besoin, que je sois en retard.

L'académicien Lancelot, qui fut un des pères de la *Grammaire illustre des illustres de la Coupole*, appelait tout spécialement l'attention de Xavier sur *malgré que* (p. 261) et lui apprenait avec majesté que « c'est une faute de prendre *malgré que* pour *quoique*. »

Oui, mais l'Académie, Littré et Lancelot proposent, les Académiciens disposent. Veuillez les ouïr un monent : « *Malgré qu'elle eût* la bouche bonne et le corps souple... » (H. de RÉGNIER, de l'Ac. fr., *Le Mariage de Minuit*, p. 31). « *Malgré qu'il fût* bien comique parfois, son amoureux... *Malgré qu'il fût* ponctuel, personne n'avait fait de réflexions sur son absence... » (G. LECOMTE, de l'Ac. fr., *Les Cartons verts*, p. 10p. 10et 487, Fasq., 1901).

Il est vrai que Lancelot pourra vous dire à ce propos ce qu'il disait au sujet de *vis-à-vis de* employé au sens de *envers*, à l'égard de : « Cette façon de parler est hélas ! usuelle et les Académiciens mêmes l'emploient, mais l'Académie en corps le condamne, c'est l'essentiel. » (Xavier, p. 244.).

Et des gens simples répondront tout bêtement : A quoi qu'ça sert de prendre en groupe des décisions savantes, si chaque membre du groupe a le droit de s'en moquer?... Les députés peuvent-ils, comme citoyens, se gausser des lois qu'ils votèrent comme parlementaires? Et le Préfet de police, qui se balade en auto, n'est-il pas soumis au code de la route ?

Bien entendu, les Académiciens ne sont pas seuls à employer *malgré que*: « *Malgré que* Teddy vous soutienne en cette affaire, ne sortez que tous quatre ensemble. » (A. DUVAL, *l'Ami du Peuple*, 14 déc. 1930).

Martinon tonne contre *malgré que*, tout comme l'Académie et Littré : « Les jeunes écrivains, dit-il, parlent ainsi par ignorance, et quelques-uns se corrigent quand on les a renseignés, ce qui est fort bien. Malheureusement, l'expression se répand de plus en plus

et finira peut-être par s'imposer. Que dis-je ? Des grammairiens la soutiennent déjà au nom de l'usage, mais quel usage ? Pas un écrivain ayant le sens du français n'a encore consenti à s'en servir... » (*Comment on parle en fr.*, p. 417-418).

Pauvre Régnier! Pauvre Lecomte! ... Mais vous êtes en bonne compagnie, car Martinon nous apprend (ib. note I) que G. Sand et Daudet ont écrit *malgré qu'on en dise* - et cela prouve qu'ils n'ont pas plus « le sens du français » que vous...

Un mot encore sur *malgré que*. Certains font remarquer qu'on devrait écrire *mal gré que* et non *malgré que*, puisque *malgré* est composé de l'ancien adjectif *mal*, mauvais, et de *gré*. Cette graphie retiendrait dans la bonne voie beaucoup de personnes qui, à cause de la soudure, prennent *malgré que* pour synonyme de *quoique*. Entendu! Haro sur la soudure!

...

Académie Française, 1932. *Grammaire de l'Académie Française.*

Malgré que, en dépit que, ne peuvent s'employer que dans les locutions *malgré que j'en aie, en dépit qu'il en ait*.

Dejean, 1936. *Les incorrections du langage. La décadence de la langue française. Le Sans-gêne moderne.*

Malgré que – Quoique, bien que.

Tavernier, 1944. *ABC de la langue française.*

Malgré que. NON PAS : Malgré que cela me fasse de la peine. MAIS : *Quoique* cela me fasse de la peine. –Malgré que est usité seulement dans la locution *malgré que j'en aie, que j'en eusse, malgré qu'on en ait*, etc... C'est une incorrection très répandue, d'employer *malgré que* dans le sens de *quoique, bien que*.

Le Gal, 1946. *Ne dites pas... Mais dites... Barbarismes, Solécismes, Locutions vicieuses.*

Malgré que j'en aie besoin. Bien que j'aie besoin.

Malgré est composé de *mal* et *gré*, c'est-à-dire mauvais *gré*. Il vaudrait mieux écrire : *mal gré que* (mauvais *gré que*.)

Malgré que est employé comme locution conjonctive dans : *malgré que j'en aie, qu'il en ait*, c'est-à-dire quelque soit le mauvais *gré que j'en aie, qu'il en ait*.

« Quand, mmalgré que j'en aie, amour me le découvre. » (Régnier, *élégies* II).
« il faut se divertir, malgré qu'on en ait » M^{me} de Sévigné) Malgré qu'ils en eussent. » (Bossuet, *Hist. Univ.*, II, 12.)

Malgré que, d'après l'Académie et Littré, ne doit pas être employé autrement que dans cette expression. Il ne faut donc pas écrire, au moins dans un style châtié, *malgré que j'aie besoin, malgré que je sois en retard*, on ne saurait dire mauvais *gré que j'aie besoin, quel que soit le mauvais gré que je sois en retard*, car on ne saurait dire mauvais *gré que j'aie besoin, quel que soit le mauvais que je sois en retard*.

On pourrait, par suite, se demander pourquoi on conserve l'expression : *malgré moi, malgré vous*... C'est que *malgré moi* s'interprète par : avec le mauvais *gré de moi*. C'est la syntaxe de l'ancienne langue où le génitif latin était représenté par le cas régime, sans de (cf. Littré).

En latin, en effet, le rapport de possession se marquait par la terminaison du mot complément – et non par une préposition. A cet exemple, le vieux français marqua le rapport de possession par la simple apposition de deux noms, en plaçant le nom du possesseur avant le nom de l'objet possédé : *li Dieu inimi*, pour : *les ennemis de Dieu*. Nous disons encore, dans le même sens, : *chiendent*, pour *dent de chien*.

Plus tard, on fit passer le nom du possesseur après celui de l'objet possédé, mais toujours sans préposition. On dit : l'épée *le roi*, pour l'épée *du roi* - comme nous disons encore : l'Hôtel-dieu, pour l'Hôtel *de Dieu* Château-Thierry, pour le château *de* Thierry, etc.

Aristide 1989. *La langue française dans tous ses débats.*

malgré que, quoique, bien que

« Et je compris alors que jamais Noé ne put si bien voir le monde que de l'arche, *malgré qu'elle fut close et qu'il fit nuit sur la terre.* » (Proust)

citée par Gide dans son *Journal*: « Et je compris alors que jamais Noé ne put si bien voir le monde que de l'arche, *malgré qu'elle fut close et qu'il fit nuit sur la terre.* » Gide, en effet, y dénonce trois fautes (dans les mots soulignés) que ma correspondante ne parvient pas à apercevoir et cela, m'écrit-elle, « tourne à l'idée fixe ». Eh bien! chère madame, la première de ces fautes est tout simplement l'emploi de la locution conjonctive *malgré que*, qui, en bonne règle, ne devrait s'employer qu'avec le verbe avoir (malgré, c'est-à-dire mauvais gré, que j'en aie). Faute vénielle, en vérité, et qui est passée dans l'usage. Gide lui-même, dans une lettre à Paul Souday (*Incidences*), a déclaré que si cette « expression était fautive hier, elle a cessé de l'être. Elle ne se confond pas avec *bien que*, qui n'indique qu'une résistance passive; elle indique une opposition ». Il faut reconnaître que cela est fort bien vu.

Il n'en reste pas moins que *malgré que*, tout de même que *quoique* ou *bien que*, doit se construire avec le subjonctif, et que les deux autres fautes, on le devine, ne sont rien d'autre que l'oubli de l'accent circonflexe sur *fût* et sur *fit* qui, nantis de cet accent, transmutent le passé simple abusif où ils étaient en un correct imparfait du mode que la règle exige. Mais on peut supposer que Proust, comme beaucoup de gens cultivés qui oublient l'accent circonflexe dans des constructions analogues, a commis une faute d'orthographe et non point d'accord. Je veux dire que le subjonctif est une notion qu'on peut parfaitement avoir en écrivant tout en oubliant le petit signe orthographique qui le distingue.

En particulier, chez les Canadiens (1801 – 1989, puis 2006 sur l'internet)

Demers, 1841. *Remarques sur le Manuel des difficultés les plus communes de la langue française [de Maguire].*

Au mot *Malgré que*. – « Malgré que, dit l'auteur, employé dans le sens de *quoique* a vieilli et n'est plus français. Ainsi ne dites pas, *il sort malgré qu'on le lui défende* ; dites, *quoiqu'on le lui défende.* »

L'Académie, Landais et les grammairiens modernes ne sont pas parfaitement d'accord sur ce point avec l'auteur du Manuel, et tous conviennent que la conjonction malgré que peut s'employer avec le verbe avoir et le subjonctif : *malgré qu'il en ait, nous savons de quoi il s'agit.*

Maguire, 1841. *Défense de l'auteur du Manuel.*

Le Tellier (39^e édit.) dit : « malgré que » est une faute grossière. Noël et Chapsal écrivent : « malgré que » n'est plus français. Quelques grammairiens admettent un seul cas où l'on puisse dire malgré que : c'est quand il est construit avec le verbe avoir. Je puis donc affirmer de nouveau que la locution *il sort malgré qu'on le lui défende* est vicieuse.

Demers, 1842. *Remarques sur le Manuel.*

L'auteur s'exprime ainsi dans son *Manuel*, page 64 : « *Malgré que*, dans le sens de *quoique*, a vieilli, et n'est plus français. Ainsi ne dites pas : *il sort malgré qu'on le lui défende*. » Je demande au lecteur si ce n'est pas là déclarer formellement qu'on ne peut jamais faire usage de *malgré que* pour *quoique* ? À cette assertion j'ai opposé, dans ma remarque sur cet article du *Manuel*, l'autorité de l'Académie, de Landais, et des grammairiens modernes (1), qui tous conviennent que la conjonction *malgré que* peut s'employer avec le verbe *avoir* et le subjonctif : *malgré qu'il en ait, nous savons de quoi il s'agit*. Voici de quelle manière l'auteur répond à ce passage si décisif : « Le Tellier (édit. De 1839) dit : *malgré que est un [sic] faute grossière* ; Noël et Chapsal écrivent : *malgré que n'est plus français*. Quelques grammairiens admettent un seul cas où l'on puisse dire *malgré que* ; c'est quand il est construit avec le verbe *avoir*. Je puis donc affirmer de nouveau que la locution, *il sort malgré qu'on le lui défende*, est vicieuse. » Il est bon de remarquer avec quelle réserve l'auteur s'exprime dans ce passage, *quelques grammairiens.....*, et surtout avec quel soin il se garde de mentionner l'Académie. Je présume qu'il avait de bonnes raisons d'en agir ainsi.

Voyons maintenant si MM. Noël et Chapsal sont parfaitement d'accord avec lui sur la conjonction *malgré que*. Voici les propres paroles de ces deux célèbres lexicographes : « *malgré que*, employé dans le sens de *quoique*, a vieilli, et n'est plus français ; ainsi ne dites pas : *il sort malgré qu'on le lui défende*. Cependant l'usage a consacré l'emploi de *malgré que*, dans ces sortes de phrases : *malgré que vous en ayez, malgré qu'il en ait*. »

Il paraît que l'auteur n'a omis dans son *Manuel* la dernière partie de ce passage (sans en prévenir le lecteur) que parce qu'il préférerait alors l'opinion précitée de Le Tellier. La grammaire de cet auteur estimable, est, en général excellente dans son genre ; mais elle n'est après tout, qu'un ouvrage purement élémentaire, que l'on ne voit pas communément cité dans les discussions grammaticales des grands maîtres. Je n'ajoute ici aucunes autres réflexions que pour ne pas priver le lecteur du plaisir de les faire lui-même.

(1) Tels que Boiste, Nodier, Duvivier, Lévizac, etc. que je m'étais dispensé de nommer alors.

Rinfret, 1896. Dictionnaire de nos fautes contre la langue française.

Malgré. – *Malgré que* ne s'emploie que suivi du verbe *avoir*, comme dans l'expression : *malgré qu'il en ait*, c'est-à-dire : *quelque mauvais gré qu'il en ait*. Ainsi ne dites pas : *malgré qu'il ait promis de venir*, mais : *bien qu'il ait promis de venir*.

Dionne, 1909. Le parler populaire des Canadiens-Français.

Malgré que, loc. adv.

Quoique. Ex. j'irai vous voir, *malgré qu'il fasse mauvais* *Malgré que* ne se dit que dans l'expression *malgré qu'il en ait*, quoique ce soit de mauvais gré.

Clapin, 1918. Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage. Nouvelle édition.

Malgré que

Ne pas dire : Malgré qu'il soit bon

Mais dire : Malgré sa bonté, tout bon qu'il soit

Ne pas dire : Malgré qu'il n'est pas riche

Mais dire : Quoiqu'il ne soit pas riche

Observations : *Malgré que*, conjonction suivie d'un verbe, ne s'emploie qu'avec *avoir*, « que » jouant alors le rôle du pronom relatif : *malgré qu'il en ait*.

Barbeau, 1939. *Le ramage de mon pays. Le français tel qu'on le parle au Canada.*

Quoique se remplace par malgré que, faute commune en France. Ex. J'ai échoué, malgré que j'aie fait de mon mieux (quoique j'aie).

http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=3&id=2935

Office québécois de la langue française, Québec

[consultation du 14-06-2006]

Malgré que

La locution conjonctive *malgré que* est souvent employée, dans la langue courante, pour exprimer la concession; elle signifie « bien que, encore que, quoique ». Elle est suivie d'un verbe au subjonctif.

Exemples :

- **Malgré qu'**il se soit couché tard hier soir, il est arrivé resplendissant au bureau ce matin.

- **Malgré qu'**il fasse très chaud, nous devons courir pendant une heure.

- De nombreux employés ont démissionné **malgré qu'**on leur ait promis de meilleures conditions de travail.

Même si on la trouve dans les textes de grands écrivains, cette locution est critiquée par de nombreux grammairiens. Ainsi, dans le style soutenu, on évitera la locution *malgré que* et on la remplacera par *bien que, encore que* ou *quoique*.

Exemples :

- **Bien qu'**il se soit couché tard hier soir, il est arrivé resplendissant au bureau ce matin.

- **Quoiqu'**il fasse très chaud, nous devons courir pendant une heure.

- De nombreux employés ont démissionné, **encore qu'**on leur ait promis de meilleures conditions de travail.

La locution *malgré que* est aussi employée dans l'expression *malgré que j'en aie* ou *malgré qu'il en ait*, qui signifie « malgré mes (ou ses) réserves ». Elle découle de l'ancien sens de *malgré*, qui signifiait « mauvais gré ». Il s'agit d'une expression vieillie qui relève surtout du style littéraire.

II.D. (b) Dictionnaire de l'Académie (1835-2006, aussi sur l'internet), dictionnaires Robert, Trésor de la langue française, Petit Larousse illustré, Hachette encyclopédique

Dictionnaire de l'Académie

6^e éd., 1835 et

7^e éd., 1878

MALGRÉ. préposition. Contre le gré de. *Il a fait ce mariage malgré son père, malgré père et mère.*

Il se dit aussi par rapport Aux choses, dans le sens de Nonobstant. *Il est parti malgré la rigueur du temps. Je l'ai reconnu malgré l'obscurité.*

Malgré tout, Quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. *Malgré tout, vous ne réussirez pas.*

Adv., *Bon gré, mal gré*, De gré ou de force. Dans cette expression, on écrit toujours *Mal gré* en deux mots. *Bon gré, mal gré, vous viendrez avec moi.*

Malgré que, loc. conjonctive. Quoique. On ne l'emploie qu'avec le verbe *Avoir*, et dans ces phrases, *Malgré que j'en aie, malgré qu'il en ait, etc.*, En dépit de moi, en dépit de lui, etc. *Malgré qu'il en ait, nous savons son secret.*

8^e éd., 1932-1935

MALGRÉ. préposition. Contre le gré de, en dépit de. *Il a fait ce mariage malgré son père, malgré père et mère. Il est parti malgré la rigueur du temps. Je l'ai reconnu malgré l'obscurité.*

Malgré tout, Quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive. *Malgré tout, vous réussirez.*

Malgré que, loc. conj. On ne doit l'employer qu'avec le verbe *Avoir* et dans les expressions : *Malgré que j'en aie, malgré qu'il en ait, etc.*, En dépit de moi, en dépit de lui, etc. *Malgré qu'il en ait, nous savons son secret.*

9^e éd. (en cours)

MALGRÉ prép. XIII^e siècle. Composé de l'adjectif *mal* et de *gré*.

3. Loc. conj. *Malgré que*. S'emploie dans la langue soutenue avec le verbe avoir conjugué au subjonctif. *Malgré que j'en aie*, quelque mauvais gré, si mauvais gré que j'en aie ; contre mon désir ou ma volonté. *Je reconnais les mérites de mon rival, malgré que j'en aie. Elle ne put cacher son dépit, malgré qu'elle en eût. Même si de nombreux écrivains ont employé Malgré que dans le sens de Bien que, quoique, il est recommandé d'éviter cet emploi.*

Académie, Questions courantes

http://www.academie-francaise.fr/langue/questions.html#malgre_que

[consultation du 14-06-2006]

Malgré que s'emploie bien dans la langue soutenue, mais seulement avec le verbe *avoir* conjugué au subjonctif. *Malgré que j'en aie*, quelque mauvais gré, si mauvais gré que j'en aie ; en dépit de moi, de ma volonté : *Je reconnais les mérites de mon rival, malgré que j'en aie. Elle ne put cacher son dépit, malgré qu'elle en eût.*

En revanche, encore que de nombreux écrivains aient utilisé la locution conjonctive *Malgré que* dans le sens de *Bien que, quoique*, il est recommandé d'éviter cet emploi.

Le Petit Robert 1990, Le Petit Robert Grand format, 1996, Le Petit Robert 2002

II. MALGRÉ QUE, loc. conj. ♦ 1^o Littér. *Malgré que j'en aie, qu'il en ait* : malgré mes (ses) réticences, mes hésitations. « *J'étais, malgré que j'en eusse, obligé de passer dans des endroits très agités* » (DUHAM.). ♦ 2^o (Avec le subj.) Bien que, encore que, quoique (emploi critiqué). « *Malgré que rien ne puisse servir à rien, nous faisons sauter les ponts quand même* » (ST-EXUP.).

Le Grand Robert de la langue française, 2^e édition, 2001

II. Loc. conj. **MALGRÉ QUE**. ♦ 1 (Fin XII^e). Littér. Suivi du verbe *avoir* au subj. dans la loc. *malgré que j'en aie, qu'il en ait* : malgré mes (ses) réticences, mes (ses) hésitations. → **Avoir ; dépit** (en dépit que...).

On n'a besoin d'élever que les hommes vulgaires (...) Les autres s'élèvent malgré qu'on en ait. ROUSSEAU, Émile, I.

La combinaison *malgré* (= mauvais gré) se prêtait à former avec le verbe *avoir* un tour de valeur adversative. Il apparaît dès le XII^e siècle. [...] – Comme on le voit, le tour est à peu près figé, et nécessite l'emploi de *en* et du verbe *avoir* au subjonctif. G. et R. LE BIDOIS, Syntaxe du franç. moderne, §1557.

♦ 2 (Fin XVII^e). *Malgré que...* : bien* que..., encore* que..., quoique*..., tout*... que. – REM. Ce tour, condamné par Littré et l'Académie (8^e éd.), « rencontre des adversaires irréductibles » (Brunot, *la Pensée et la Langue*, p. 860). De très nombreux exemples littéraires (Sand, Daudet, France, Barrès, Claudel, Gide, Proust, Colette, Mauriac, Romains, Aragon, Céline, Cocteau, etc.) en sont donnés par Le Bidois, Grevisse et Georgin (qui note : « Ce qui est plus grave, c'est de construire ce *malgré que* avec un indicatif », *Prose d'aujourd'hui*, p. 103). Claudel (→ Gripper, cit. 4) et Gide (ci-dessous, cit. 13) ont pris la défense de cette construction.

[5 exemples, de Balzac, Proust, Gide, Saint-Exupéry et Mauriac]

Trésor de la langue française, CNRS (1971-1994)

A.- Vx et littér. **Malgré que** + pron. pers. subj. + *avoir* (au subj.). Contre (mon/ton. etc.) gré; à contre-cœur.

(...)

B. **Malgré que**, loc. conj. [Marque la concession; loc. considérée comme incertaine par les puristes, même suivie du subj.; se rencontre except. avec l'ind. dans l'usage oral] Synon. de *bien que, encore que, quoique*.

1. [Avec le subj.] *Tu m'as fait sentir que, malgré que l'homme n'ait pas conservé dans son cœur la pureté et le courage, les anges eux-mêmes recherchent encore son alliance* (SAINT-MARTIN, *Homme désir*, 1790, p. 114). *Et je pense à la ville (...) Malgré que la bêtise et l'intrigue hâtive N'y souffrent pas non plus qu'on rêve et qu'on Écrive* (CROS, *Coffret santal*, 1873, p. 73) :

4. Il a fait beau et clair, même il faisait déjà presque chaud, **malgré qu'à** ces hauteurs les matinées ordinairement soient assez fraîches.

RAMUZ, *Gde peur*, 1926, p. 49.

2. [Avec l'ind.] *Parler des jeunes gens qui t'ont suivi en 1830 et porté en triomphe, malgré que tu répondais à leurs cris de « Vive la Charte » par ceux de « Vive le Roi »* (M^{me} DE CHATEAUBR., *Mém. et lettres*, 1847, p. 186). *Quand j'les ai vus attigés, je me suis levé malgré qu'on m'gueulait : « Couche-toi! »* (BARBUSSE, *Feu*, 1916, p. 38) :

5. ... quand elle était partie, **malgré que** je lui promettais toujours d'être raisonnable, je tombais dans un si morne désespoir que, chaque fois, on craignait pour ma santé.

G. LEROUX, *Parfum*, 1908, p. 16.

Rem. 1. Ac. 1835-1935, LITTRÉ et les grammairiens puristes n'acceptent *malgré que* que dans l'emploi II A, qui n'est pas un emploi conj. mais où *malgré* est un subst. compl. de

j'en aie et *que* le pron. rel. La graphie correspondant à cet emploi serait d'ailleurs plutôt *mal gré*. Cf. sur ce point la rem. de LE GAL 1932 : „Certains font remarquer qu'on devrait écrire *mal gré* que et non *malgré* que, puisque *malgré* est composé de l'ancien adjectif *mal*, mauvais, et de *gré*. Cette graphie retiendrait dans la bonne voie beaucoup de personnes qui, à cause de la soudure, prennent *malgré que* pour synonyme de *quoique*. Entendu! Haro sur la soudure!` (...).

REM. Maugré, prép., vx et région. (nord de la France). (...) **b)** Var. de *malgré*. *Queuqu'un qui lui dirait qu'son Thomas n'est pas le meilleur homme du monde, j'crois ben qu'elle lui arracherait les yeux, maugré que ce soit un petit mouton* (LECLERCQ. *Prov. dram.*, Savet. et financ., 1835, p. 228).

(...) **Étymol. et Hist.** (...) **B.** Loc. conj. (...) **2.** 1787 *malgré que* « bien que, quoique » (FÉR. *Crit.* t. 2 qui précise „l'on ne doit pas dire, *malgré que vous m'en ayiez prié*, pour, *quoique vous m'en ayiez prié`*).

Le petit Larousse illustré 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004

malgré que loc. conj. Bien que ; quoique. *Malgré qu'il fasse froid.* ◇ *Litt.* Malgré que j'en aie, que tu en aies, etc. : bien que cela me, te, etc., contraire. – Excepté dans l'expression littéraire, l'emploi de *malgré que* est critiqué.

Dictionnaire Hachette encyclopédique, 2002

LOC Malgré que : bien que, quoique (emploi critiqué). « *Malgré qu'il ait obtenu tous les prix de sa classe* » (Mauriac). — *litt Malgré que j'en aie, qu'il en ait* ; en dépit de moi, de lui.

II.D. (c) Grevisse

Grevisse, Le bon usage, 13^e édition, 2004

§ 1091

— **Malgré que*** a été formé sur la préposition *malgré*, d'après le modèle de nombreuses locutions conjonctives correspondant à des prépositions (*avant que, après que, dès que, sans que, etc.*). *Malgré que* a peut-être appartenu d'abord à l'usage populaire (cf. Hist.). La locution n'a plus ce caractère, comme le montrent les ex. suivants (où l'on remarquera les subjonctifs imparfaits), qui font fi de la résistance des puristes :

MALGRÉ QUE *je fusse mal satisfait de mon arrestation, il y mit de la courtoisie* (Vigny, *Cinq-Mars*, XXV). — MALGRÉ QU'*il n'entrât guère en ma chambre (...), j'entendais souvent, la nuit, un bruit furtif qui venait jusqu'à ma porte* (Maupass. C., *Confessions d'une femme*). — MALGRÉ QU'*on fût au déclin de la saison* (A. Daudet, *Tart. sur les Alpes*, p. 356). — MALGRÉ QU'*une partie de moi-même (...)* résistât (Barrès, *Homme libre*, p. 223). — MALGRÉ QUE *je ne le puisse imaginer* (A. France, *Crime de S. Bonnard*, p. 98). — (...) *pour qui je ressentais une sympathie des plus vives, MALGRÉ QU'il eût vingt ans de plus que moi* (Gide, *Si le grain ne meurt*, 1, 3). — *Jamais Noé ne put si bien voir le monde que de l'arche, MALGRÉ QU'elle fût close et qu'il fût nuit sur la terre* (Proust, *Les plaisirs et les jours*, p. 13). — MALGRÉ QU'*il ait obtenu tous les prix de sa classe* (Fr. Mauriac, *Robe prétexte*, XV). — *Elle vit Jacques d'un mauvais œil, MALGRÉ QUE de son côté elle trompât Lazare avec un peintre* (Cocteau, *Grand écart*, III). —

MALGRÉ QUE *le soir tombe* (J. Romains, *Vie unanime*, p. 241). — *La camionnette (...), MALGRÉ QU'on eût chaîné les pneus (...), ne se risque plus guère à franchir les rampes glacées* (Gracq, *Balcon en forêt*, p. 85).

* Cet emploi est à distinguer de *malgré qu'il en ait* « malgré lui » (cf. § 1092, e).

Hist. — Mis dans la bouche d'un paysan : MAUGRÉ QU'OUS (= vous) soyez bavard (Mariv., *Île de la raison*, I, 17). — Mais la locution se trouve au XVII^e s. dans des documents juridiques : *Malgré l'égalité des voix et MALGRÉ même QU'il y en ait une de moins pour luy* (texte du parlement de Dijon, cité par L. Remacle, *Notaires de Malmedy, Spa et Verviers. Documents lexicaux*, p. 165).

§ 1092 c 2° R.

On trouve aussi *malgré que* pour *quoi que* : *J'ai la tête froide, MALGRÉ QU'on en dise* (Sand, *Maîtres sonneurs*, IX). — Pour la confusion inverse, voir e) ci-dessous.

Le français correct, guide pratique, Grevisse, 5^e éd. révisée et actualisée par Michèle Lenoble-Pinson, 2000

§ 1234

Malgré que. L'expression *malgré que j'en aie, malgré que tu en aies*, etc., qui varie en personne et en temps, signifie « quelque mauvais gré que j'en aie, malgré mes réserves, malgré moi » ; elle est littéraire : MALGRÉ QU'IL EN AIT, *nous savons son secret* (Ac.).

La variante *en dépit que j'en aie* [...]. — La variante *quoi que j'en aie*, plus récente, considérée comme un barbarisme [...].

Malgré que, au sens de « bien que » avec une idée d'opposition, employé avec le subjonctif, condamné par Littré et par les puristes en général, ignoré de l'Académie, reste un emploi critiqué, notamment dans le *Nouveau Petit Robert*. Néanmoins, le tour s'est installé dans l'usage, même littéraire (avec des subjonctifs imparfaits) : MALGRÉ QUE *Gertrude lui ait déclaré...* (A. Gide). — MALGRÉ QUE *le soir tombe* (J. Romains). — MALGRÉ QU'*une partie de moi-même (...)* résistât (M. Barrès, *dans Le bon usage*).

§ 1301

Après **bien que, quoique, quoi que, encore que, malgré que** (dont l'emploi reste critiqué malgré sa présence chez des écrivains), **pour... que, si... que, pour si... que, pour aussi... que, quel que, quelque... que**, on met habituellement le **subjonctif**, même s'il s'agit d'un fait réel : *Bien que je sache, quoique je prenne, quoi que tu dises, encore qu'il vienne, malgré qu'il le fasse, pour grand qu'il soit, si mince qu'il soit, quel qu'il soit, quelque puissant qu'il paraisse*. — C'est le seul mode attesté dans les exemples du dictionnaire de l'Académie : *On lui donna une gratification, bien qu'il ne l'eût guère méritée* (Ac.). — *Encore qu'il soit jeune, il ne manque pas de sérieux* (Id.).

II.D. (d) L'usage : base textuelle Frantext

Frantext (1790 – 1985), interrogation du 14/06/06

152 contextes relevés entre 1789 et 1985.

1789-1800 : 2 contextes

1801-1850 : 20 contextes (dont 11 de G. Sand, 3 de Balzac)

1851-1900 : 33 contextes (dont 16 de G. Sand)

1901-1950 : 81 contextes (dont 11 de Gide, 11 de Saint-Exupéry)

1951-1985 : 16 contextes

M553/ RÉTIF DE LA BRETONNE Nicolas /Histoire de Sara/1796

Allez, monsieur, <*malgré* > <*que* > vous ayez dit que je suis fausse, je ne l' ai pas encore été au point de dire du mal de vous ; Page 178

M464/ DESTUTT DE TRACY /Éléments d'idéologie. 1. Idéologie proprement dite/1801

La principale de ces propriétés [...] est celle de s' opposer à la continuation du sentiment que nous causent nos mouvements, <*malgré* > <*que* > nous voulions le prolonger. Page 136

R278/ SAINT-SIMON Claude Henri de /Du système industriel : t. 2/1821

<*malgré* > <*que* > la nation n' aperçoit que d' une manière extrêmement vague le vrai caractère du système vers lequel la marche de la civilisation l' entraîne aujourd' hui, elle sent, d' une manière très-réelle, quoique obscure, que l' ordre établi par la charte ne satisfait point ses desirs fondamentaux. Page 191

M669/ BALZAC Honoré de /Histoire des Treize/1835

<*Malgré* > <*que* > mes yeux soit toujours dignes de rencontrer les vôtres, je ne sollicite pas d'entrevue : je crains tout de ma faiblesse et de mon amour. Page 820

S393/ CHATEAUBRIAND François de /Lettres à Mme Récamier : 1820-1847/1847

« **Malgré** le désir extrême que j'ai de vous voir, <*malgré* > <*que* > je manque de tout dans votre absence, de bonheur pour vivre et d'air pour respirer, restez où vous êtes, attendez quelques jours ; Page 336/217

R496/ SAND George /Correspondance : 1849/1849

Il n'y a rien de nouveau dans ma vie, <*malgré* > <*que* > tout soit nouveau dans le monde depuis un an. Page 25

L833/ CHAMPFLEURY /Les Souffrances du professeur Delteil/1853

Les paysans continuaient à discuter entre eux et à l' interpellier hautement pour s' en faire reconnaître, <*malgré* > <*que* > *M *Tassin voulût rétablir l' ordre. Page 186

M272/ TOCQUEVILLE Alexis de /Correspondance avec Henry Reeve/1859 1849

Enfin, comment ne comprennent-ils pas que, <*malgré* > <*que* > nous ayons été contraints de prendre *Rome d' assaut, nous sommes encore les seuls amis et les seuls garants de la liberté en *Italie ? Page 102

L937/ LAUTRÉAMONT Isidore Ducasse dit LAUTRÉAMONT /Les Chants de Maldoror/1869

<*Malgré* > <*que* > je sois, pour ainsi " dire, blasé sur la souffrance, le dernier coup que " tu as porté au dragon n' a pas manqué de se faire " sentir en moi. Page 234

L982/ MALLARMÉ StÉphane /Correspondance : t. 1 : 1862-1871/1871 1865

Demande à *Armand *Renaud des vers que je lui ai griffonnés, et dont il a parfaitement senti la cruauté, <*malgré* > <*que* > la description soit toute plastique et extérieure : j'avais essayé d' arriver à cela. Page 162

L348/ BARRÈS Maurice /Un homme libre/1889

<*Malgré*> <*que*> l'odeur de la houille et les visages des voyageurs, toujours, me bouleversent l'estomac, l'avenir me paraissait désirable. Pages 15-17

K253/ CLAUDEL Paul /Tête d'or [1re version]/1890

*Tête *D' *Or, <*malgré*> <*que*> tu aies grandement mérité... Page 98

K878/ COURTELINE Georges /Messieurs les ronds-de cuir : tableaux-roman de la vie de bureau/1893

je compte y faire procéder dans le délai le plus rapide, <*malgré*> <*que*> le devis établi s'élève à la somme relativement considérable de cent trente-sept francs quarante-cinq centimes (...). P. 94

L369/ ADAM Paul /L'Enfant d'Austerlitz/1902, Page 187

Il gouvernait sans conteste au palais des tuileries, dès les vacances, <*malgré*> <*que*> les troupes françaises eussent été vaincues à *Waterloo.

P488/ BARADAT Jean /L'Organisation d'une préfecture/1907

<*Malgré*> <*que*>, comme beaucoup de bureaucrates, ils soient quelquefois peu complaisants, leur situation très humble n'en est pas moins intéressante.

P398/ BOULE Marcellin /Conférences de géologie/1907

Et <*malgré*> <*que*> la colline qu'il vient d'examiner soit fort éloignée des montagnes les plus voisines, il dira que cette colline a tous les caractères d'une moraine édifiée par un puissant glacier aujourd'hui disparu. Page 20

K493/ GIDE André /Le Retour de l'enfant prodigue/1907

<*Malgré*> <*que*> le fils aîné vous souffle, père, puissé-je entendre votre voix, parfois, à travers ses paroles ! Page 478

L784/ LEROUX Gaston /Le Parfum de la dame en noir/1908

<*malgré*> <*que*> je lui promettais toujours d'être raisonnable, je tombais dans un si morne désespoir que, chaque fois, on craignait pour ma santé. Page 16

L962/ ROMAINS Jules /La Vie unanime/1908, Page 241

Nous resterons debout <*malgré*> <*que*> le soir tombe ;

L346/ MILOSZ Oscar /L'Amoureuse initiation/1910

<*malgré*> <*que*> je ne goûtas que médiocrement l'ironie tant soit peu insistante du napolitain, j'estimai honnête de dissimuler sous un vague sourire le dépit que j'en ressentais ; Page 47

L292/ RAMUZ Charles-Ferdinand /Aimé Pache, peintre vaudois/1911

Et, <*malgré*> <*que*> ce fût dimanche, *Marianne leur faisait la chasse, à grands coups de tablier. Page 75

K322/ MARTIN DU GARD Roger /Jean Barois/1913

Il y a une hauteur où tous les élans se rencontrent et se confondent, <*malgré*> <*que*> différents soient les points de départ. Page 259

K766/ ALAIN-FOURNIER /Correspondance avec Jacques Rivière (1905-1914) 1906

Tu me pardonnes, n'est-ce pas, -et je continue <*malgré*> <*que*> j' aie bien froid aux genoux, que j' aie dîné, et que je sois mal éclairé. Page 240

L227/ HÉMON Louis /Maria Chapdelaine/1916
à demi gelé déjà, <*malgré*> <*que*> le temps était doux. Page 51

K442/ PROUST Marcel /À la recherche du temps perdu. 9. Du côté de Guermantes 1921
Celle que nous pressons, [...], c' est la vie elle-même, et <*malgré*> <*que*> nous ne la sentions plus la même, nous croyons encore en elle, nous demeurons en tous cas dans le doute jusqu' au jour qu' elle nous a enfin abandonnés. Page 317

L364/ JACOB Max /Le Cornet à dés/1923
-j' ai quitté la science pour le bonheur, dit *Faust, mais je reviens à la science, <*malgré*> <*que*> mes méthodes soient démodées, parce qu' il n' y a d' autre bonheur que la recherche. Pages 34-35

K542/ GIDE André /Si le grain ne meurt/1924
J' ai souvent éprouvé par la suite combien il m' était vain de chercher à me modérer, <*malgré*> <*que*> me le conseillât la raison, la prudence ; Page 594

L569/ JOUVE Pierre-Jean /Paulina 1880/1925
je suis sur la marche de la porte de la mort, tandis que tu es, toi, à l' intérieur de la porte, et je viens, je viens mon bien-aimé, <*malgré*> <*que*> la marche soit dure à franchir. Pages 246-247

K739/ CLAUDEL Paul GIDE André /Correspondance : 1899-1926/1926
ANDRÉ GIDE à PAUL CLAUDEL
et <*malgré*> <*que*> la traduction doit être un peu décolorée (décolorée mais certainement pas mauvaise), à votre place j' accepterais. Page 51

S681/ *Collectif /La Révolution surréaliste. N° 12, cinquième année. 15 décembre 1929/1929
Je mets un espoir immense dans l'amour, <*malgré*> <*que*> la vie se charge de ronger même cet espoir immense. Page 70

K782/ JOFFRE Maréchal /Mémoires (1910-1917)/1931 1917
<*Malgré*> <*que*> je fusse rigoureusement tenu à l' écart de ce qui se préparait, je connaissais dans ses grandes lignes le plan du général *Nivelle. Page 443

K593/ PAGNOL Marcel /Fanny/1932
moi, je tombe au milieu de tout ça et <*malgré*> <*que*> j' aie tous les droits et que j' aie raison, je me fais l' effet d' un imbécile. Pages 211-212

L289/ RAMUZ Charles-Ferdinand /Derborence/1934
Elle a eu froid dans sa chemise pendant qu' elle va vite les fermer, mais alors ce qu' elle voit aussi, c' est qu' il n' y a point d' éclairs, <*malgré*> <*que*> le tonnerre dure, faisant au-dessus du toit comme des remous coupés de craquements. Page 65

L598/ JOUVE Pierre-Jean /La Scène capitale/1935
les douze petites filles avaient découvert la mort de *Marie et <*malgré*> <*que*> ce fût l' orage elles étaient devant la maison. Page 26

S388/ COHEN Albert /Mangeclous/1938

Quand tu parles on dirait que c'est la vérité et ce n'est pas la vérité <*malgré* > <*que* > ce soit vrai. Page 135

K772/ GIDE André VALÉRY Paul /Correspondance (1890-1942)/1942 à GIDE, 1891.

je vous attends avec impatience, cher, <*malgré* > <*que* > mai sera déjà obscurci pour moi à cause de mon examen de juillet et qu' il faut que je passe. Page 71 / 22.

L762/ LHOTE André /La Peinture d'abord/1942

Dans le passé ils situent *Rembrandt, par exemple, bien plus haut que *Franz *Hals, <*malgré* > <*que* > ce dernier soit aussi beau peintre que *Rembrandt. Page 13

K284/ SAINT-EXUPÉRY Antoine de /Pilote de guerre/1942

<*Malgré* > <*que* > rien ne puisse servir à rien, nous faisons sauter les ponts quand même, pour jouer le jeu. Page 308

S633/ ROUMAIN Jacques /Gouverneurs de la rosée/1944

<*Malgré* > <*que* > Manuel eût désiré éviter à son père les fatigues de ce voyage, il n'avait pas beaucoup insisté pour le persuader d'y renoncer. Page 144

S224/ VIAN Boris /J'irai cracher sur vos tombes/1946

Dans ce coin-là, il y avait encore du soleil, <*malgré* > <*que* > ce fût la fin d'octobre. Page 195

P673/ SCALLE Georges /Le Fédéralisme européen et ses difficultés politiques/1952

je suis tenté de dire que <*malgré* > <*que* > j' aie des préférences certaines pour les constitutions souples et même pour les constitutions coutumières, je crois qu' en matière de fédéralisme, il est nécessaire d' avoir une constitution écrite et une constitution rigide. Page 17

R816/ SIMONIN Albert /Touchez pas au grisbi/1953

On est allés laver ma tire dans son garage, nettoyer les housses et les tapis sanguinolents et, <*malgré* > <*que* > d'habitude il n'était pas partisan non plus des pétarades, il a mis à ma disposition son arsenal particulier. Page 59

R558/ VINCENOT Henri /Le Pape des escargots/1972

- Gilbert, dit-il, <*malgré* > <*que* > tu m'aies brutalisé, injurié, renié et crucifié, je ne veux pas te laisser seul dans ton grand malheur ! Page 83

R751/ ERNAUX Annie /Ce qu'ils disent ou rien/1977

J'ai regretté alors d' avoir tout raconté, <*malgré* > <*que* > ce soit surtout médical et technique, ça engage moins. Pages 118-119

R828/ VERGNE Anne /L'Innocence du boucher/1984

Il s'obstinait à lire la presse, <*malgré* > <*que* > d'un jour sur l'autre, rien ne changeât jamais Page 168

II.D. (e) L'usage : forums sur l'internet
--

<http://www.langue-fr.net/index/M/malgre-que.htm> [consultation du 14-06-2006]

Langue française

Éditeur : Luc Bentz

Malgré que, malgré qu'il en ait

L'ESSENTIEL

Contesté par certains auteurs normatifs, mais aussi par Littré, *malgré que* a cependant été utilisé par maints auteurs (et défendue notamment par Gide qui faisait référence à Proust et Barrès). *Malgré qu'il en ait, malgré qu'on en ait* (= en dépit de nos réticences, de nos oppositions) est, en revanche, un tour parfaitement correct... même si, comme l'écrit Girodet, il est un peu vieilli.

QUESTIONS & DÉBATS

Frédéric M. (10-11-1998) avait nettement posé le problème : « En fait je suis intimement persuadé qu'écrire *malgré que* devrait être interdit tellement c'est laid...non? ».

Carsten L. (11-11-1998) en réponse à Catherine qui s'était interrogée (après Frédéric Mestermann) : *Mais n'est-ce pas une faute de français que de dire malgré que ?* Non (suffit de voir un dico). Par contre, ça semble disparaître (c'est vrai que c'est moche !), donc ça sera bientôt une faute :).

Luc Benz [...] ma réponse est la suivante : **a)** *malgré que* était d'usage courant dans le Français classique (XVII^e siècle). Grevisse (*Le Bon Usage*, 13 éd., § 1091-1093) estime qu'il était peut-être d'usage populaire, mais que la locution a perdu ce caractère. Il cite d'ailleurs maints exemples tirés des meilleurs auteurs, appuyés parfois par l'imparfait du subjonctif (il ne s'agit donc pas de mettre seulement un « parler populaire » dans la bouche d'un personnage) : chez Maupassant, Barrès (ne fut-il pas de l'Académie ?), Anatole France (qui y fut la caution de gauche, sans doute. Mais c'est un auteur français dont la langue à la fois claire et pure a su se mettre au service de bien des causes justes, dont la dreyfusiste... et qui fut, on l'ignore trop souvent, couronné du prix Nobel de Littérature), Proust, Mauriac, Cocteau). Hanse, pour sa part (*Nouveau Dictionnaire des Difficultés du Français moderne*), relève plus simplement que « *malgré que*, loc. conj., condamné avec obstination par les puristes, est incontestablement correct au sens de *bien que* et est suivi du subjonctif. » **b)** On ne saurait donc juger fautif, ni même incorrect, l'emploi de *malgré que*. Toutefois j'avoue qu'il me paraît peu euphonique. L'habitude s'est prise d'employer *malgré* comme préposition introduisant un complément circonstanciel. *Bien que* et *quoique* (à ne point confondre avec *quoi que*) méritent d'être privilégiés. En somme, sans pouvoir pénaliser l'emploi de *malgré que* et sans enseigner (à tort) qu'en user est fautif, j'invite à privilégier *bien que* ou *quoique*. Mais, comme il se doit dans mon cas, c'est une appréciation individuelle et portative. Tout ceci n'est finalement qu'une question de musique des sons et des mots... et de la perception que l'on en a.

Stefane D. (12-11-1998) mettait son grain de sel en réponse au message initial de Frédéric Mestermann. — Moi j'aime bien, malgré que d'autres détestent.

Jeff S. (11-11-1998) revenait sur l'article de Luc Bentz. — [*b) On ne saurait donc juger fautif, ni même incorrect, l'emploi de « malgré que ».*] Je suis tout à fait d'accord. Tout jugement de type normatif est fumisterie et non avenu. La subjectivité d'une telle comédie, qui dure malheureusement depuis toujours, ne devrait jamais être prise au sérieux.

[de malgré que et sans enseigner (à tort) qu'en user est fautif, j'invite à privilégier bien que ou quoi que.] Là vous changez d'avis, on dirait.

[Mais, comme il se doit dans mon cas, c'est une appréciation individuelle et portative. Tout ceci n'est finalement qu'une question de musique des sons et des mots... et de la perception que l'on en a.] En effet, c'en est le cas pour tout le monde. Ce n'est qu'un question d'usage et d'habitude à cet usage. *Malgré que* n'a rien de laid ou de bâtard pour moi, je le dis tous les jours ! Le statut de *malgré que* est vraisemblablement tout à fait différent au Québec. Un autre trait conservateur de notre français, on dirait bien.

COMPLEMENTS

Commentaire d'André T. (07.01.2000) sur *malgré que*. Ces quelques remarques pour alimenter un débat qui semble inépuisable. On trouve dans l'épilogue de *Tartarin sur les Alpes* : ...*L'air brûlait malgré qu'on fût au déclin de la saison...* ; et dans *Les Plaisirs et les jours* : ...*jamais Noé ne put si bien voir le monde que dans l'arche, malgré qu'elle fut (!) close et qu'il fît (!) nuit sur la terre...* (cité par Gide dans son Journal sept. 1942.) Gide vitupère d'ailleurs souvent contre les *malgré que* de Proust qu'il semble considérer comme une faute de français... Son opinion vaut-elle celle de M. Grevisse ?

Deux attitudes inverses sont donc possibles:

1. Il faut en vérité s'appeler Alphonse Daudet ou Marcel Proust pour s'autoriser de telles libertés. Ceci n'est pas pour nous autres, humbles vermisseaux.
2. Puisque ces messieurs ont cautionné cet usage de leur nom, n'ayons aucun complexe pour nous engouffrer dans leur brèche.

Toute considération grammaticale mise à part et d'un simple point de vue esthétique, je trouve que *malgré que* cela sonne fort mal, tout simplement.

Re: Horreur?: faute de grammaire

From: Patrice K. Date: Mon, 18 Aug 2003? *Malgré que* » n'est quand même qu'une tolérance... Franchement, c'est lourd et moche?: «?bien que?» est bien plus léger...

Re: Horreur?: faute de grammaire

From: Yannick R. Date: Mon, 18 Aug 2003

Il n'y a pas que le Grevisse ! Le dictionnaire des difficultés de Larousse indique aussi qu'il faut éviter de l'utiliser, même si certains auteurs l'emploient (Loti, Daudet, France, Gide...). Personnellement, je trouve que ce n'est pas beau à entendre. Et puis, dans le cas présent, j'aurais utilisé «?même si?» .;-)

"Malgré que" contre "Bien que" (N'était pas une faute de grammaire)

From: Pierre M. Date: Mon, 18 Aug 2003

Bon, et y'a personne pour confirmer que le grevisse annonce que "seuls les extrémistes résistent encore au malgré que", de mémoire, et que donc, comme le Grevisse est déjà pas mal dans le genre extrémiste, ça sert peut-être à rien d'être plus royaliste que le roi ?

Ok pour moi, mais ce n'est pas une horreur grammaticale :-)

Re: Horreur?: faute de grammaire

From: Martin Q Date: Tue, 19 Aug 2003 Oui, bon. Euh, perso, j'ai tendance à penser que *malgré que* est en train de rentrer dans les mœurs, et il me semble que même le Grevisse traite ses résistants d'extrémistes... Il n'empêche, devant la vindicte populaire que mes propos ont déclenchés sur dlf, j'ai supprimé ce vilain malgré que. Mais à la place, j'ai mis "même si + indicatif", comme je sais plus qui l'a proposé.

<http://forum.wordreference.com/archive/index.php?t-156085.html>

[consultation du 14-06-2006]

Bérénice S., 23rd May 2006

(...) bien que l'expression "**malgré que** + verbe" ait pu être employée dans le passé, il vaut mieux l'éviter aujourd'hui. À défaut d'être absolument incorrecte, elle n'est pas élégante.

On utilisera plus volontiers "bien que", ou encore "malgré le fait que..."

lama, 27th May 2006

ma maîtresse de français se met en colère chaque fois que quelqu'un écrit : **malgré que**, malgré est utilisé avec une phrase nominale comme: malgré son impatience....